



Cérémonie du 8 mai 2018



Culture : Cirque Pagnozoo



Marly-la-Ville s'embellit !



Urban Class :
les jeunes étaient là !



**BULLETIN MUNICIPAL
DE MARLY-LA-VILLE**

N°109

JUIN 2018

www.marly-la-ville.fr

PARKING 1000 PLACES



AVEC LA CARTE,
MULTIPLIEZ LES AVANTAGES.

E.Leclerc
FOSES - LA CHAPELLE EN SERVAL



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h00
Vendredi de 8h30 à 20h30

NOUVEAU

**OUVERT TOUS LES DIMANCHES
DE 9h00 à 12h30**

la billetterie >
E.Leclerc

VOYAGES
E.Leclerc



parapharmacie
E.Leclerc

STATION
SERVICE

E.Leclerc
L'utilitaire au meilleur prix



facebook



Votre espace pour échanger, partager,
découvrir les informations et promotions en cours de votre centre commercial E.Leclerc
de Fosses / La Chapelle en Serval

Tél. 01 34 31 96 00
www.e-leclerc.com/fosses



ENTREFILETS	— 02	
VIE LOCALE	— 03	
ENFANCE JEUNESSE	— 15	
INFOS GENERALES	— 21	
VIE ASSOCIATIVE	— 25	
ÉTAT CIVIL	— 40	
AGENDA	— 42	

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous proposer en effet de nous hasarder un peu avec les mots avec chacun d'entre vous.

Comment qualifieriez-vous le comportement des personnes qui roulent doucement à moto ou tout autre véhicule parce qu'un enfant, un piéton peut traverser la route ? qui se soucient du code de la route ?

Celui des personnes qui ne laissent aucune dégradation après leur passage dans les locaux, espaces communaux ou privés ?

Celui des personnes qui nettoient les routes s'ils salissent celles qu'ils empruntent ?

Celui des personnes qui sortent leurs poubelles, déchets et encombrants uniquement le jour du ramassage des ordures ménagères pour qu'elles ne traînent pas dans la rue pendant des jours ?

Celui des personnes qui tiennent leur chien en laisse et enlèvent des trottoirs les excréments de leur animal ? mais aussi tant d'autres situations notamment le bruit ?

Avez-vous trouvé une réponse ?

Il me semble que nous pourrions appeler ce genre d'attitude la civilité.

Lorsque nous vivons en groupe, nous devons tous nous respecter pour que la vie de chacun d'entre nous soit vivable et, même plus, agréable.

J'ai réellement le souhait que chacun des habitants de notre commune soit respecté comme il doit l'être. Alors, je vous demande à tous de prendre en compte chacun de vos comportements, de nos comportements et de nous poser la question : suis-je respectueux du reste des habitants de ma commune ?

Je crois que nous aurions pu donner aussi une autre réponse : le civisme.

En effet, le respect n'est pas loin et je pense que la civilité et le civisme sont deux cousins qui se connaissent bien et qui s'apprécient particulièrement.

Le respect de chaque personne de la commune, le respect de chaque installation sur la commune, le respect

de chaque aménagement sur la commune, le respect de chaque décision prise sur la commune sont des notions qui permettent à chacun d'entre nous de nous inscrire dans la vie de tous et de respecter la représentation de nos institutions et de son fonctionnement. Le respect tout simplement aurait pu être une autre réponse.

Par le respect, nous avons la liberté, les libertés. Par l'ordre, je sollicite auprès de vous le respect des droits de tous. Nous avons tous le droit à la tranquillité, à la sérénité, à la paix.

Le respect est en effet la notion qu'il faut le mieux préserver, beaucoup d'entre vous y contribuent depuis longtemps avec patience et tolérance.

Ce respect envers nous tous se concrétise dans les projets que notre commune s'efforce de mettre en place avec l'apport des services municipaux, de la vie associative. Elus, adjoints, services, associations, écoles apportent dans ces pages de juin 2018 leur contribution et souhaits du vivre ensemble.

Avec l'équipe municipale nous faisons de notre mieux pour améliorer le quotidien de chacun d'entre nous et faire de notre commune un lieu de vie épanouissant, sur les plans des services, du cadre de vie, de la culture, de la communication, de l'apport social, éducatif, sportif, associatif..

Nous avons, en effet, l'énergie pour mener à bien de nouveaux projets, notamment la santé, le handicap, le logement en veillant à l'insertion urbaine dans le village et au financement des équipements nécessaires, avec ses contradictions de réduction de la dépense publique limitant les attentes des citoyens. Les nouvelles idées et les bonnes volontés ne manquent pas pour que la vie dans notre commune soit une vie meilleure !

Alors ensemble faisons de notre territoire un accueil dont nous sommes fiers et qui nous appartient à tous. Respectons notre commune et tous ceux qui y vivent ! Continuons les efforts, ensemble !

Je vous remercie, en souhaitant le soleil avec le repos et les vacances proches après ce mois de juin au programme

Votre dévoué, André SPECQ



Emilie BLEINAT
Mandataire Immobilier
06 83 31 67 42
emilie.bleinat@lafourmi-immo.com

www.lafourmi-immo.com

Le fourmi Immo

Vous avez une maison à vendre, un projet immobilier... Vous ne savez pas à qui vous adresser pour vous accompagner et vous conseiller ? N'hésitez pas à me contacter ! Je serai à votre écoute pour vous guider tout au long de cette aventure immobilière.

J'ai grandi et je vis toujours à Marly-La-Ville, c'est pourquoi, lorsque je suis devenue mandataire immobilier indépendant, le choix de la proximité avec les Marlysiens fut une évidence.

Selon moi, allier le professionnalisme et l'humain est un facteur essentiel de ce métier. Au-delà d'une vente ou d'un achat, c'est un projet de vie qui se construit ensemble.

Vous pouvez également rejoindre notre réseau, que ce soit en double activité, ou tout simplement parce que vous avez envie de changement... Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

L'Échappée Bien-Être

L'Échappée Bien-Être vous propose de profiter en toute simplicité des bienfaits du massage.

Découvrez le Massage Assis qui détend les tensions liées aux postures prises au travail ou au quotidien et redynamise.

Préparez une compétition, améliorez vos performances ou soulagez vos courbatures grâce au Massage du Sportif. Ou simplement relaxez vous sans quitter votre domicile grâce à un Massage Bien-être.

Toutes ces prestations vous sont proposées à domicile, sur votre lieu de travail, en club de sport ou sur rdv au cabinet. Faites l'expérience d'une parenthèse bien être.

Tél: 06.50.01.64.80
www.echappee-bien-etre.com



C'EST L'ÉTÉ !
Toute l'équipe aura le plaisir de vous accueillir de nouveau le **27/08/2018**



Du 06/08/2018 au 25/08/2018, rendez-vous au :

Bureau - Fosses
Adresse : Avenue du Mesnil
95470 Fosses
Horaires :
Lundi à vendredi : de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h
Samedi : de 9h à 12h

LA FOSSE

fatima TALBI, praticienne en cohérence cardiaque.

La cohérence cardiaque est une pratique très simple consistant à analyser les variations des battements cardiaques à l'aide d'un logiciel de biofeedback et à proposer des exercices cardio-respiratoires et émotionnels qui vont améliorer les résultats et augmenter les capacités d'adaptation et de tolérance au stress : l'adaptation est ce qui caractérise l'être humain et se définit par les ajustements biologiques, psychologiques et sociaux réalisés pour assurer son équilibre et sa survie dans un environnement donné.

Sous l'effet du stress, un bon nombre de paramètres physiologiques se modifient, à commencer par la fréquence du rythme cardiaque. Les techniques de Biofeedback proposées en cabinet consistent à enregistrer ces paramètres pour ensuite les modifier grâce à une technique cardio-respiratoire en premier lieu.

Discernement, clarté d'esprit, prise de recul, bien-être et calme accompagnent toute personne en état de cohérence cardiaque. Une gestion émotionnelle qui aujourd'hui, fait ses preuves dans de grandes compagnies

américaines qui ont vu leur taux de burn-out diminuer considérablement. Bien que les exercices soient très simples et ne durent que 5 minutes, les effets bénéfiques de la cohérence cardiaque perdurent au-delà de quatre heures. Ce changement émotionnel est facilité par une modification du rythme cardiaque qui, passe d'un rythme à dent de scie, vers un rythme ample, régulier, fluide et cohérent.

Tous les cardiologues le reconnaissent : une bonne santé passe par une bonne variabilité cardiaque et la cohérence cardiaque est une technique qui améliore la variabilité cardiaque appelée aussi variabilité sinusale.

Une simple application dans votre smartphone vous permet de vous entraîner où que vous soyez et de vivre avec la meilleure version de vous-même !

Fatima TALBI est aussi sylvothérapeute et moniteur de marche afghane. Elle organise des bains en forêt à but curatif pour les personnes stressées, malades ou convalescentes, les enfants hyperactifs, les adolescents et les personnes âgées.

Tél. : 06.62.23.15.40
<https://sympatico-vagal.com/>

Ça s'est passé à Marly-la-Ville !



**Remise de médailles
du travail le 8 mai 2018**



La Dictée

**La dictée et sont certifica
d'aitude le dit manche
25 marce, semène de la
lengue phrancèse et de la
phrancofonit. I**

Ils ne furent qu'une vingtaine à réserver
mais, par un prompt renfort, ils se virent
27 devant la salle.

Tant à les voir attendre avec un tel
visage, les plus épouvantés reprenaient
leur courage.

Ils vinrent à pieds, en voiture, de près,
de loin, sans à priori mais animés d'une
telle rage.

De vaincre ces exercices aux thèmes
les plus banals.

Que sont histoire, géographie, leçons
de choses.

Arithmétique, instruction civique et
morale.

Des sujets dont ils furent tous virtuoses
Et qu'ils surent traiter de manière
magistrale.

Leur mémoire qu'avec respect toute
leur famille admire.

Cette mémoire qui tant de fois les a
sauvés du pire.

Ne les a pas trahis. Les plumes et leur
encre violette coururent sur les copies

Sous la férule du maître, la dictée
s'envola avec bonhomie.

Quand enfin les feuilles furent ramassées
et les collations servies.

A d'autres revinrent les corrections pour
les remises de prix.

Ils se livrèrent alors à un quizz passionné
dans l'attente fébrile du diplôme espéré.

Et comme ils furent tous gagnants, ils
promirent de se revoir au début de la
prochaine année.

Inauguration de la stèle Flamme de la FNACA - Marly-la-Ville

Le 17 Mars 2018, a été inaugurée la stèle Flamme FNACA en mémoire des Morts pour la France de 1952 à 1962, en présence de plus de 150 personnes et de 37 drapeaux (jardin du souvenir au cimetière la sablonnière).



La stèle a été dévoilée par Monsieur André SPECQ, Maire, et Monsieur Guy THELU, Président du Comité local, en présence du Président départemental du Val-d'Oise de la FNACA, de Madame la députée de la 9^{ème} circonscription, de conseillers départementaux, de maires, les maire-adjoints d'élus municipaux, du Commandant de gendarmerie de Fosses, de nombreux présidents de Comités FNACA et d'associations locales, des pompiers de Survilliers, de la police intercommunale, et municipale. Et de nombreux amis attachés au souvenir.



La cérémonie a débuté par une allocution du Président de la FNACA et de Monsieur le Maire, suivie par plusieurs dépôts de gerbe, d'une minute de silence et de la Marseillaise.

Un pot amical au COSEC a clôturé la cérémonie.

Un grand merci à Monsieur le Maire et à la Municipalité.

Le bureau





La ronde cyclo du Val d'Oise organisée par l'USEP... ...a 41 ans cette année.

La municipalité de Marly-la-ville a accueilli cette année encore 209 petits cyclistes de diverses communes du Val-d'Oise et les 72 adultes encadrants. Partis depuis le lundi 28 mai pour une ligne d'arrivée le samedi 2 juin.

Nous leur avons mis la salle des sports à disposition pour une nuit bien

méritée ce jeudi 31 mai à leur arrivée de Royaumont, et l'école élémentaire de la Garenne pour prendre leur repas du soir. Ils sont repartis en pédalant le vendredi 1^{er} juin à 9h vers Goussainville.

Ce fût encore un superbe spectacle que de voir tous ces élèves de CM1 et CM2, et pour cette année quelques CE2, faire preuve de sportivité, discipline, esprit d'équipe et respect des personnes et des lieux. Tous nos agents municipaux qui participent à cet accueil, pour lequel d'ailleurs les organisateurs nous remercient pour sa qualité si particulière

à Marly-la-ville, peuvent en témoigner ainsi que nos élus présents sur ces temps. Il faut noter que la 1^{ère} ronde cyclo a été « fondée » par M. Magne, alors Directeur d'école à la Garenne, en 1977.

Et toujours la même admiration pour tous ces bénévoles qui accompagnent les enfants, après les avoir entraînés de nombreuses journées sur l'année entière.

Quelle sportivité !

Commémoration du 19 Mars 1962

La cérémonie marquant le 56^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie fut célébrée dignement dans la commune de Marly-la-Ville.

Soixante personnes environ se sont rassemblées devant la Mairie, pour partir en cortège vers le Monument aux Morts, avec cinq drapeaux en tête suivis de Monsieur le Maire, du président de la FNACA comité de Marly-la-ville, du

Lieutenant des sapeurs pompiers de la caserne de Survilliers, de plusieurs conseillers municipaux, et des adhérents et habitants de la commune.

Devant le Monument aux Morts : lecture du message du Comité national de la FNACA, puis celui de Monsieur le Maire. Ces discours ont été encadrés d'une minute de silence et de la Marseillaise.

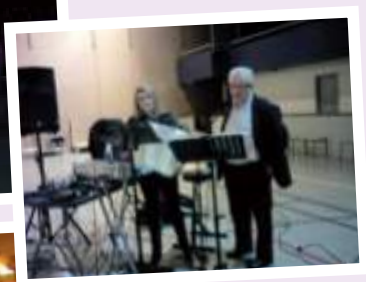
La cérémonie s'est terminée à la salle des fêtes par un vin d'honneur et une collation offerte par la Municipalité de Marly-la-Ville.

Le transport assuré par la commune, a permis de se rendre à Sannois au mémorial départemental.

Merci à la Municipalité pour cette journée du souvenir.

Une délégation du comité de Marly-la-Ville s'est dirigée vers le monument aux Morts de Louvres pour la cérémonie de 18 heures, marquant ainsi la fin de cette journée.

Le bureau



Nouveaux rythmes scolaires

Rentrée 2018-2019

L'école :

Lundi.....8h30-11h30 / 13h30-16h30
 Mardi.....8h30-11h30 / 13h30-16h30
 Jeudi.....8h30-11h30 / 13h30-16h30
 Vendredi.....8h30-11h30 / 13h30-16h30



La municipalité :

La Restauration scolaire.....11h30-13h30
 Le Péri scolaire.....Matin 7h-8h30 / Soir 16h30-19h
 Le Centre de loisirs (ALSH) : Journée du Mercredi

Toutes les informations sont disponibles en mairie et le service enfance se tient à votre disposition pour toute question. Nos documents d'inscription sont aussi distribués via les écoles.

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Galette des Rois 2018 !

Plus de 320 seniors et 8 résidents de la maison de retraite Jacques ACHARD ont profité d'une après-midi festive le mercredi 17 janvier 2018 organisée par la Municipalité pour la galette des rois.

L'animation a commencé par un spectacle supervisé par Anne-Marie GANCEL «les Chup's », suivi d'un moment convivial à la salle des sports pour partager la galette sans oublier Alexandra PARIS avec son accordéon qui a fait danser et chanter nos retraités !

Sortie Théâtre

Le printemps était là ! Ce dimanche 25 mars où une cinquantaine de marlysiens se sont rendus en car à Paris au théâtre de la Michodière pour assister à la représentation de la pièce « Nuit d'ivresse » créée par Josiane Balasko en 1985 au « Splendid ».

Cette comédie, réécrite par la même Josiane Balasko pour la remettre au goût du jour, a fait l'unanimité auprès de nos marlysiens.

Moment où le rire était au rendez-vous grâce à l'interprétation très juste et très drôle des acteurs.

Cet après-midi de détente a été un moment très agréable et très apprécié par l'ensemble des participants à ce « Dimanche Théâtral ».

A noter : Sortie à honfleur le 07 Août 2018



Bibliothèque

Dans le cadre de la manifestation CARPF du « Festival de la littérature jeunesse » 2018, toutes les bibliothèques de la communauté d'agglomération ont pu accueillir des expositions d'originaux réalisés par des illustrateurs jeunesse, entre le 2 février et le 2 mars 2018.

A la Bibliothèque de Marly-la-Ville, c'est une exposition sur le traditionnel conte **Le Petit Chaperon Rouge** dans la série **des Contes d'hier, histoires pour aujourd'hui du mercredi 07 février au 28 février 2018** qui a été accueillie. Il s'agissait d'originaux des illustrations de Frédéric Mansot, artiste contemporain reconnu, qui revisite ce grand classique ayant bercé l'enfance de nombreuses générations et qui reste celui que les enfants demandent encore aujourd'hui.

Cette exposition, grâce au style graphique de Frédéric Mansot employant des techniques variées (peinture sur tissu, peinture acrylique, gouaches et même collages) est une manière de conduire les enfants à l'art, par la passerelle de l'illustration.

Ils ont ainsi pu s'immerger dans le monde fabuleux de ce conte, et découvrir toute la richesse de ce récit de tradition orale.



Danse : une école dynamique et investie !

L'école municipale de danse a accueilli cette année plus de 100 élèves et un nouveau professeur en danse contemporaine.

A partir de 4 ans, les enfants peuvent pratiquer un éveil chorégraphique puis ils peuvent continuer par l'apprentissage de la danse classique à partir de 6 ans, et ensuite choisir la danse contemporaine ou le modern'jazz à partir de 9 ans. Cinq professeurs, tous diplômés d'Etat, se partagent le planning de 34 heures de cours dispensés dans la salle d'escalade de la salle des sports ou dans la salle de danse du COSEC.

D'une façon ludique mais rigoureuse, les professeurs amènent les élèves à progresser techniquement dans les différentes disciplines mais aussi

à acquérir le goût de l'effort et du dépassement de soi. Cette année un groupe d'adolescentes s'est présenté à un concours régional et a obtenu un deuxième prix. Trois classes sont également allées à la maison de retraite un mercredi après-midi afin de réjouir les résidents, qui étaient enchantés de bénéficier d'une petite représentation et ont partagé ensuite un goûter avec les enfants. Il est bon d'apprendre tôt à garder des liens intergénérationnels.

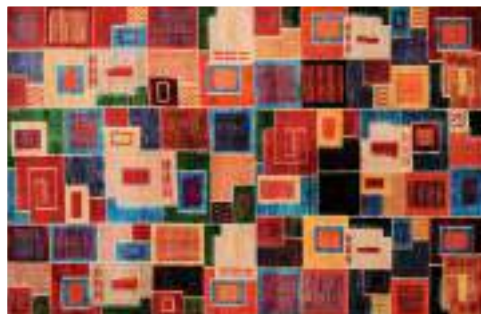
Lors des rencontres chorégraphiques organisées conjointement avec la commune de Saint-Witz, les spectateurs de l'Espace culturel Lucien Jean ont eu le plaisir d'assister à un spectacle d'excellente qualité : jazz, hip-hop et danse classique au menu, avec notamment des danseurs de l'Opéra de Paris spécialement détachés pour l'occasion. Les élèves, quant à eux, ont

pu bénéficier de l'enseignement de professeurs de l'Opéra de Paris lors de sessions de stage.

Les 29 et 30 juin à l'Espace culturel Lucien Jean, tous les élèves de l'école municipale de danse seront ravis de présenter « Au Fil du Temps », un spectacle qui en fait voir de toutes les couleurs !

Si vous avez envie de rejoindre l'école municipale de danse, les inscriptions seront prises lors du forum des associations, samedi 8 septembre, pour les nouveaux élèves.

Pour les élèves actuels, des pré-inscriptions sont possibles le **mercredi 27 juin de 17h à 19h30 à l'Espace culturel Lucien Jean.**



Ecole Municipale de Musique

Une fin d'année bien remplie !

En cette fin d'année, les choses s'accroissent à l'Ecole Municipale de Musique.

Après avoir passé leurs évaluations, les jeunes (et moins jeunes) artistes ont préparé différents événements qui ont émaillé le mois de juin avec notamment les ESTIVALES, festival de l'EMM qui s'est déroulé du 12 au 19 juin, en préambule à la Fête de la Musique.

Ainsi, l'Ecole Municipale de Musique a mis en scène une série de cinq concerts, centré chacun, sur une thématique différente :

- **Mardi 12 juin** à l'Espace Culturel Lucien Jean, un concert « Autour du piano » a proposé de découvrir différentes facettes de cet instrument et la complicité qu'il peut avoir avec d'autres.

- **Mercredi 13 juin** en l'Eglise St Etienne, un concert « Cordes et vents » a rassemblé plusieurs ensembles pour des répertoires "classiques" et autres.

- **Jeudi 14 juin** en l'Eglise St Etienne a eu lieu un concert " Autour de la voix et du Chant".

- **Samedi 16 juin** à la Bibliothèque une session des « Chuchotis » en partenariat avec l'association Gaïa a vu se mêler conteurs et musiciens autour d'histoires orientales.

- **Mardi 19 juin** à l'Espace Culturel Lucien Jean un concert "Musiques des Caraïbes" en partenariat avec l'association Phyl Pan Antilles Marly a clôturé ces Estivales, avec des joueurs de steel-drums et de percussionnistes qui ont emmené les spectateurs vers des rivages ensoleillés.

Pour la désormais traditionnelle Fête de la musique, une partie des élèves était également présente.

Pour bien finir l'année, un Kioskamusic spécialement dédié aux élèves adultes aura lieu le **lundi 25 juin** à la Résidence Henri Marlé, à 19h

Pour information, les réinscriptions se feront **du 7 juin au 7 juillet** et les cours s'achèveront le samedi 30 juin après les cours.

Rendez-vous dès la rentrée pour une nouvelle année musicale !



Une saison en Culture

Une nouvelle saison culturelle s'achève et nombreux sont les Marlysiens à avoir fréquenté un des équipements culturels de la Commune : bibliothèque, écoles municipales d'enseignements artistiques, Espace Culturel Lucien Jean : la ville est bien dotée et ce n'est pas un hasard.

La municipalité a fait le choix d'une politique culturelle engagée et dynamique, construite en réseau pour mieux rayonner. En effet, la volonté de promouvoir une culture accessible à tous, passe par le soutien à la création artistique et la mise en place de projets pédagogiques. Voilà comment nous souhaitons participer à la découverte, à l'épanouissement et à la réflexion de chacun.

Bien sûr, des événements et actions populaires sont programmés et une large place est laissée aux associations et écoles municipales, mais l'essence

même d'une politique culturelle est bien de participer à l'émancipation du citoyen, alors la commune de Marly-la-Ville y travaille à travers ses saisons culturelles.

Cette année, quasiment tous les élèves en primaire de Marly-la-Ville sont venus assister à un spectacle : **Dans la boîte, Ysengrin, Bobines, Ceci n'est pas un livre et Le p'tit Quinquin**. Autant de spectacles qui ont donné lieu à des émotions, découvertes et échanges.

Et 14 classes sont même allées à Goussainville découvrir le cirque

équestre Pagnozoo, pour lequel la Ville était partenaire dans le cadre du réseau CirquEvolution.

Une nouvelle saison culturelle se prépare et nous la voulons joyeuse, enivrante et déconcertante car plus que jamais il convient de proposer des spectacles laissant la place aux rêves, aux émotions et au plaisir.

Rendez-vous dimanche 14 octobre pour découvrir en balade la programmation 2018-2019...

CLEA : késako ?

Le CLEA, c'est le contrat local d'éducation artistique qu'a signé la commune de Marly-la-Ville avec le Conseil départemental du Val d'Oise, la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), l'association Culture du cœur, la CARPF (Communauté d'agglomération Roissy Pays de France) et 11 communes du territoire de la communauté d'agglomération.

Il s'agit d'un dispositif du Ministère de la Culture qui vise à créer une dynamique collective et durable sur un territoire, au bénéfice de ses habitants, dans une démarche d'éducation artistique et culturelle citoyenne. Il prend en compte les spécificités du territoire, s'adresse à tous et plus particulièrement aux publics jeunes et à leur entourage, ainsi qu'aux personnes éloignées des dispositifs culturels pour des raisons sociales, économiques ou géographiques.

A Marly-la-Ville, un travail s'est engagé avec la compagnie de danse Pasarella, en partenariat avec l'espace Germinal et

la commune de Goussainville. Depuis février 2018, la classe de CM2 de l'école élémentaire de La Garenne, emmenée par leur enseignante, Madame Laurent, a suivi des ateliers avec la chorégraphe Agathe Pfauwadel, qui a également investi la maison de retraite pour mener avec les Seniors des temps d'échanges et d'atelier.

A partir d'une thématique commune définie par un comité de pilotage, et qui était "accueillir", les 3 communes associées au projet ont souhaité travailler sur la rencontre, le rapport aux Autres, l'appropriation du territoire et des espaces qui le composent, ainsi que sur la circulation des habitants à travers ce territoire. Le langage du corps et plus largement le mouvement représentaient les axes principaux d'appropriation de la thématique par les différents groupes qui participeront au CLEA.

Une dynamique d'échanges a ainsi été mise en place, avec un système d'invitation où chaque groupe a invité

un autre groupe d'une autre ville et lui a offert son espace quotidien afin qu'il le poétise par la danse. La classe de CM2 de l'école de La Garenne a ainsi accueilli une classe de l'école Henri Barbusse de Fosses et a été invitée par la Maison de retraite pour "performer" et s'est rendue le 15 juin à ARCHEA pour une autre représentation.

Si la danse est un médium pour être "son corps", elle est également un support à la rencontre d'autres corps. Cette aventure a offert de multiplier les expérimentations communes pour apprendre la différence et cultiver la singularité en croisant d'autres corps et d'autres histoires. Félicitations aux élèves et à leurs enseignants, aux pensionnaires de la maison de retraite et aux chorégraphes de Pasarella qui se sont investis "corps et âmes" dans ce projet et ont construit ensemble une communauté artistique ancrée dans le territoire.



La santé des administrés doit rester une priorité

Nos deux communes, MARLY-LA-VILLE et FOSSES, dans le cadre du SIFOMA (Syndicat intercommunal Fosses/Marly-La-Ville), travaillent depuis trois ans en partenariat afin de faire face à la pénurie de médecins qui se dessine au fil des ans dans nos communes.

La création d'un centre de santé n'était pas dans nos programmes municipaux respectifs de 2014. Alertés par les médecins pratiquants du secteur, dès le début du mandat, nous avons vite pu mesurer le risque de désertification médicale qui menaçait. Grâce aux bonnes relations avec nos voisins de Fosses, nous avons donc bâti un projet à l'échelle de nos deux communes.

Tout au long de ces derniers mois, nous avons mené un travail de fond avec les médecins et autres professionnels de santé de façon à ce que tous apportent leurs compétences avec comme seul objectif : retrouver une offre de santé en adéquation avec les

besoins de la population. Ainsi nous pourrons retrouver un nombre adapté de médecins généralistes et attirer d'autres professions médicales ou paramédicales.

En 2016, le cabinet médical de la gare de Fosses risquait de disparaître suite au départ en retraite de certains médecins non remplacés, ou vers la maison médicale privée du « Serval » à la Chapelle-en-Serval. Rapidement, nos deux communes ont fait face et se sont associées par l'intermédiaire du SIFOMA pour proposer la reprise des murs de ce cabinet (210 000€ dont 70 000€ de subventions) afin d'alléger les charges des médecins référents qui en échange, s'engageaient à assurer quotidiennement des consultations et faire venir de jeunes praticiens pour assurer leurs successions.

Début 2017, Le SIFOMA concrétisait l'achat du cabinet médical de la gare de FOSSES, le rénove à l'été 2017, avec un agencement qui respecte les normes d'accessibilité, pour un meilleur confort des patients. Ce local est mis à disposition des professionnels de santé suite à la signature d'une convention d'une durée de quatre ans 2017/2020

avec la société en participation de Fosses-Serval (SEP), dans l'attente de la création d'un futur centre de santé municipal qui, lui, nous permettra de résoudre durablement le déficit de praticiens médicaux. Au terme de cette convention, si les médecins de cette SEP le souhaitent ou trouvent des repreneurs, ce cabinet médical pourra continuer de fonctionner.

Nos deux villes ont élaboré un projet de création d'un centre médical municipal de santé qui, à terme, devra compter deux établissements. Le premier sera créé au centre ville de Fosses au rez-de-chaussée des nouveaux locaux de la place du 19 Mars 1962 face au marché, sur un espace de 326 m² avec cinq places de parking dédiées au futur centre médical.

Les murs de ce centre Médical Municipal de santé FOSSES/MARLY-LA -VILLE, ont été achetés toujours dans le cadre du SIFOMA en Janvier 2018, les travaux d'aménagement doivent débuter durant le second semestre 2018. Ce centre médical municipal de santé FOSSES/MARLY LA VILLE est d'ores et déjà accrédité par l'ARS. (Agence Régionale de Santé)

Le SIFOMA a d'ores et déjà contracté un prêt auprès de la Caisse des dépôts pour acheter ces locaux et engager les travaux pour une ouverture programmée au 1^{er} trimestre 2019.

Ce centre médical municipal de santé FOSSES/MARLY-LA-VILLE comprendra outre : une entrée et une salle d'attente, des sanitaires, des locaux administratifs et techniques.

Il y aura aussi six cabinets dont :

- trois pour des généralistes,
- un pour une sage femme,
- un pour infirmier
- et un dernier cabinet partagé (pour des permanences de spécialistes, par exemple psychiatre, pédiatre, et gynécologie, qui pourraient se succéder).

Il sera ouvert 6 jours sur 7, sauf les jours fériés légaux, il pourra prendre en charge, les consultations urgentes sans RDV lors de ses heures d'ouvertures.

Un accord cadre sera établi avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour le remboursement du tiers payant.

Le 2^e site de ce centre médical municipal de santé devrait voir le jour à Marly-La-Ville, localisé sur la partie Sud de l'ancien haras, faisant suite à la création d'un Institut Thérapeutique Educatif & Pédagogique (ITEP). Cet établissement sera l'occasion de déployer un ensemble de services médicaux et paramédicaux associés tout en privilégiant l'offre de soins et de services à renforcer.

Les jeunes médecins ne souhaitent plus s'installer seuls, travailler 12 heures par jours, ne pouvant plus investir individuellement dans un cabinet qui réponde aux critères imposés et qui puisse respecter les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il faut donc fédérer les professionnels de santé pour

réduire les coûts et mutualiser la partie administrative. Pour cela les élus de Fosses et de Marly-La-Ville ont réalisé un vrai travail de prospective en élaborant un projet à même de répondre aux besoins futurs de nos populations, mais aussi aux professionnels de santé, tout en faisant appel à tous les appuis financiers et méthodologiques possibles.

*Daniel MELLA,
Maire-Adjoint*

Cabinet médical



Les professionnels de santé qui exercent au cabinet médical de la gare se réjouissent avec les élus de Fosses et Marly-la-Ville après la pose du panneau qui souligne l'engagement des deux villes pour y maintenir les consultations.

De gauche à droite au premier plan : Blaise Ethodet, adjoint au maire de Fosses, Olivia Mystille, sophrologue, Christine Bulot, Directrice générale des services de la ville de Fosses, Dr Corinne Lecomte-Bourdela, généraliste, Thibaud Laurent, ostéopathe et Patrice Pétrault, adjoint au maire de Marly-la-Ville.

Derrière : Gildas Quiquempois, conseiller municipal à Fosses, Dr Thierry Ouvrard, généraliste, Pierre Barros, maire de Fosses, Dr Christian Laurent, généraliste, Dr Karim Abache, généraliste.

(1) Le docteur Thierry Ouvrard consulte au cabinet médical de la gare durant la durée des travaux du cabinet médical du Plateau.



Zoom sur Raid 4L Trophy : notre aventure humaine inoubliable

Par Quentin Poupaert et Dimitri Moulin

Dimitri et moi-même, Quentin, sommes deux étudiants en M2i sécurité réseau et système, et nous avons participé cette année à une aventure extraordinaire : le 4L Trophy.

Le 4L Trophy, c'est un raid humanitaire étudiant. Le principe est simple, 2 800 étudiants partent en mythique Renault 4L au Maroc afin de distribuer des fournitures scolaires aux enfants qui en ont besoin, dans les régions éloignées du désert. Cette année, en plus de toutes les fournitures scolaires, c'est 35 000€ qui ont été récoltés afin de construire des écoles. Nouveauté du raid 2018, l'argent va permettre de construire une école avec des accès spécifiques pour des enfants en situation de handicap.

Nous avons mis un an à préparer cette aventure, entre la recherche de sponsors et la préparation de la voiture. Celle-ci n'a pas été sans rebondissements, en effet notre première voiture a eu un gros

problème mécanique et nous avons dû la changer 2 mois avant le départ.

Voici les temps forts de notre aventure : Le grand jour est arrivé le lundi 12 février. Nous avons pris le départ direction **Bordeaux** : dix heures de route ont été nécessaires pour arriver dans la famille d'un trophiste rencontré sur Facebook le matin même et qui nous a accueillis pour la nuit. Le lendemain, nous sommes arrivés à **Biarritz**, ville de départ et de vérifications techniques et administratives.

Le jour des vérifications, la voiture n'a pas démarré, premier gros stress, mais nous arrivons à l'emmener aux vérifications qui se déroulent en poussant la voiture. Pendant les vérifications administratives, des trophistes que nous avons rencontrés 30 minutes auparavant ont réparé notre voiture sur le parking du Leclerc, nous les avons retrouvés moteur ouvert en train de faire de multiples réglages. C'est en fin de soirée que la

voiture a enfin redémarré, mieux que jamais.

Nous avons donc pris le grand départ officiel le 15 février, après un briefing de Jean-Jacques Rey, chef d'orchestre du Raid. Direction l'Espagne, et plus précisément **Salamanque**.

Nous roulions alors à 3 équipages, notre logeur de **Bordeaux** et son coéquipier ainsi que nos deux mécaniciens de la veille. Tout s'est passé sans embûche jusqu'à **Salamanque**. Le lendemain, direction **Algesiras**, nos voitures ont commencé à souffrir des longues montées des autoroutes Espagnoles. Mais nous sommes arrivés au bivouac, le premier pour tous les équipages. Être arrivés jusqu'ici signifiait que nous allions pouvoir aller au Maroc : nous avons célébré cette joie avec la première fête du 4L Trophy.

Le lendemain, après un court briefing, nous sommes partis prendre le bateau



à 18h. Nous sommes arrivés à **Tanger** vers 21h et à la sortie du port nous avons aidé un équipage en panne jusqu'à minuit. Le plus long fut de trouver la panne, nos deux coéquipiers mécaniciens ont tout passé en revue, ils sont allés même jusqu'à ouvrir le moteur afin de vérifier que tout tournait normalement. À la fin des réparations, nous avons repris la route direction **Rabat**, il nous restait deux heures et demi de route avant de pouvoir nous reposer. Cependant, après 20 minutes de route, ce fut à notre 4L de faire des siennes : impossible de prendre une montée sur l'autoroute, nous passions de 90 à 40 km/h. Nous nous sommes donc arrêtés dès que possible ; la voiture balai des mécaniciens qui était juste derrière nous s'est également arrêtée. Ils nous ont corrigé le problème avec un morceau de carton en à peine deux minutes, c'était juste un problème d'isolation électrique.

Nous sommes donc arrivés à **Rabat** en pleine nuit, avec une seule envie, dormir pour pouvoir profiter pleinement de l'aventure du lendemain. Pour rejoindre **Boulajoul** dans l'Atlas, nous avons traversé des paysages magnifiques, passant des plaines à la montagne enneigée. Dès le matin, la 4L a pourtant refait des siennes, les mêmes symptômes que la veille, nous avons donc ouvert l'allumage afin de voir ce qui se passait ; le bout de carton n'avait pas survécu à la nuit fraîche de **Rabat**. Nous avons rapidement réparé cela et repris la route.

Nous nous sommes ensuite retrouvés dans le premier bouchon de 4L, bloqués pendant 1 heure sur l'autoroute. Lors d'une montée, nous avons perdu beaucoup de puissance et la voiture a donné des à coup, nous avons essayé d'avancer le plus possible étant assez près du bivouac mais la montée est vite devenue impossible avec ce problème. Nous avons dû nous arrêter afin de changer les vis platiniées. Une fois cela

réalisé, la voiture était comme neuve et nous pouvions reprendre la route pour arriver à **Boulajoul**. Nous avons tout de même passé la soirée au PC mécanique afin de terminer toutes les réparations.

Après un réveil très frais, nous avons pris la route direction **Merzouga**. Nous devions y arriver vers 15h afin de profiter de la journée des enfants. Cette journée nous permet de passer un moment avec les enfants pour lesquels nous avons apporté les fournitures scolaires. Cette journée de route s'est passée sans encombre pour nous, cependant ce ne fut pas le cas pour nos collègues.

Leur voiture surchauffait, nous ne pouvions plus dépasser les 70km/h et devions faire de multiples pauses. Ces surchauffes les ont suivis jusqu'à la fin du raid. Nous sommes alors arrivés à 19h, et n'avons donc pas pu passer l'après-midi avec les enfants. Nous nous reconfortions en nous disant que nous avions quand même réussi notre but premier : apporter les fournitures aux enfants. Grâce à un partenariat avec Top Office Creil, nous avons récolté pour près de 800€ de fournitures scolaires et sportives avant le départ.

Nous sommes restés deux jours à **Merzouga**, chaque journée nous effectuions une boucle dans le désert avec notre boussole et un roadbook avec les caps indiqués dessus. Notre 4L a avalé pas mal de sable, et par conséquent nous avons des problèmes de carburateur, qui se réglèrent toutefois assez rapidement.

Le jeudi nous sommes partis pour deux jours d'autonomie dans le désert, nous avions 160 km à faire avant la tombée de la nuit afin de pouvoir faire notre propre bivouac au milieu du désert. Nous avons mis presque 10 heures pour arriver à ce point kilométrique, la route étant jonchée de sable mou qui nous ralentissait voire nous bloquait pendant quelques heures. La nuit se passa bien, nous étions au

milieu de nulle part, cela fait bizarre de ne rien voir à des kilomètres à la ronde. Le lendemain nous sommes partis direction **Marrakech**, une longue route nous attendait, et surtout un col culminant à 2 260 mètres ; pour nos 4L ayant vécu déjà 6 jours d'aventure, cela a été dur. Malgré quelques surchauffes de nos collègues, nous sommes arrivés à **Marrakech** en début de soirée. Notre récompense : une bonne nuit d'hôtel. Après une bonne douche, nous remarquons que ce que nous pensions être notre bronzage n'était que la crasse des deux derniers jours passés en autonomie dans le désert.

Cette arrivée à **Marrakech** annonçait la fin du raid. Après la soirée de clôture célébrée chez Ali le samedi soir, nous avons mis 3 jours pour rentrer jusqu'à Paris, ce qui sonna la fin de notre aventure.

Cette aventure était jonchée d'obstacles, et c'est seulement avec l'aide des autres trophistes que nous avons pu arriver au bout de celle-ci. Cela nous apprend ce qu'est la vraie solidarité.

Nous tenons à remercier la commune de **Marly-la-Ville** qui a été la première à nous soutenir et nous sponsoriser pour cette magnifique aventure, nous sommes reconnaissants de son soutien et sa solidarité.

Cette aventure nous a aussi permis de constater qu'il y a encore beaucoup d'inégalités et de pauvreté dans ce pays, et que c'est en faisant des actions comme celle-ci que cela peut changer, en donnant à des associations humanitaires et en permettant l'accès à la scolarité à tous ces enfants.

L'éducation est un droit fondamental et nous pensons que chaque enfant sur terre doit y avoir accès afin d'apprendre, découvrir et s'épanouir.

Billet d'humeurs (positives)

par Philippe CHABERTY, conseiller municipal

Cet article concerne la sauvegarde du "VIVRE ENSEMBLE"

C'est la rencontre entre l'histoire du verre à moitié plein et du verre à moitié vide et ce que l'on appelle le domaine public.

Les acteurs :

Cette histoire concerne les quelques 5600 habitants* de notre ville dont voici la distribution des acteurs les plus concernés par cet "espace public" : 1124 jeunes de moins de quinze ans soit 20% de la population et 1082 seniors soit 19.3% de notre population, soit un total de 40% de notre population.

Le domaine public, c'est quoi au juste ?

C'est un espace commun, un territoire que les gens partagent, un ensemble de lieux qui appartient à tout le monde, un bien commun.

Les trottoirs, un passage piéton, un abribus, des espaces verts, des jeux pour enfants, une jolie sente arborée et tout le mobilier urbain qui aménage nos espaces de circulation et de vie (un réverbère pour éclairer la nuit, un banc public...) et bien sûr des emplacements pour se garer, et toute la voirie dédiée à la circulation automobile...

L'Histoire du verre à moitié vide et du verre à moitié plein représente le point de vue que chacun adopte ou peut adopter dans son comportement quotidien à l'égard des autres et des espaces communs.

Ces lignes ne sont pas une énième leçon de morale mais une invitation à une réflexion. Et bien sûr, chacun en France, est toujours sûr de son bon droit.

Cette réflexion m'est venue d'une simple idée défendue par un auditeur radiophonique comme vous et moi, et j'ai trouvé celle-ci très belle :

L'émission de radio avait pour thème la prévention routière (sujet très sensible). L'auditeur présentait la route comme un espace public que l'on partage avec les autres usagers : automobilistes,

transporteurs, deux roues, piétons...Et il s'étonnait du comportement que nous avons tous derrière notre volant, assis dans notre mètre cube à roulettes, l'impatience et l'agressivité que nous manifestons tous très facilement ornées des mots les plus crus à l'égard de nos congénères, l'image s'inverse quand nous sommes nous-même piétons.

La proposition de l'auditeur mettait l'accent sur le "partage" intelligent, courtois, et bienveillant à l'encontre de nos semblables, qui comme moi ont aussi leur permis de conduire et jouissent de la même liberté. Et pour le respect des 40% des usagers les plus "fragiles" (enfants et personnes âgées) qui fréquentent quotidiennement les rues de ma ville, je respecte les limitations de vitesse.

Tout est dans la façon de voir les choses, et cette réflexion m'a fait changer mon point de vue, après tout je suis capable de céder ma place assise dans l'autobus à une personne qui en a besoin, je ne fais pas tout un esclandre si quelqu'un me passe devant, par mégarde, dans une file d'attente; je dis bonjour à mes voisins et propose facilement mon aide à mon prochain.

Et pourquoi ne pas percevoir et partager la route avec cette politesse.

Le respect des règles communes, voilà ce qui bloque. Voici quelques penchons les plus usités afin de se dédouaner des règles communes : J'ai pas fait attention, je ne savais pas, je suis pressé, c'est l'autre qui a commencé, plus personne ne respecte plus rien, je me fiche des règles, je suis un rebelle et le roi de la route. Et patati et patata.

Au moment de la verbalisation par les gendarmes, nous redevons tout miel "Monsieur l'agent...")

L'utopie consiste à cultiver une pensée plus positive et à, tant bien que mal, essayer de faire vivre l'idée d'un "vivre ensemble" intelligent et bienveillant puisque j'en suis capable quand je le veux.

Voici trois bonnes raisons pour lesquelles je veux croire en l'utopie.

Rien n'est gratuit dans ce bas monde. Un graffiti à effacer, la remise en état d'un abri bus dégradé, le ramassage des débris jetés n'importe où sur les parkings, les déchets qui font les décharges sauvages, les déjections canines abandonnées sur les trottoirs ou les espaces engazonnés, bref toutes ces incivilités que nous subissons tous au quotidien ont un coût pour la collectivité que je finance en partie par l'impôt.

"La paille et la poutre"

C'est toujours de la faute de l'autre ou des autres, mon semblable n'est pas plus méchant que moi, mais à force de se regarder les uns les autres en chien de Fayence, avec le temps, on arrive à des situations sans retour, alors qu'une bonne explication et on se serre la main et on repart à zéro. Les conflits font partie de la vie et n'oublions jamais qu'en France tout fini par un bon repas et une chanson.

Soyons conscient que notre société de compétition et de consommation engendre l'isolement et la violence.

Ce consumérisme généralisé propose un modèle de vie et d'échanges sans aucune autre valeur que d'acheter encore et encore des biens et des services dans une compétition sans fin en ignorant le plus possible mes semblables (je suis le roi du monde).

A l'inverse, le respect des valeurs citoyennes (liberté, égalité, fraternité) repose sur un ensemble de règles chargées d'équilibrer les droits et les devoirs de chaque usager qui partage un espace commun.

Que le monde serait plus agréable et plus prometteur si tous les hommes de bonne volonté...

Peut-être qu'un jour nous y arriverons. Comme dirait le poète dans sa chanson "Douce France", doux pays de mon enfance... Et vive l'utopie !



Vacances
Sorties Sports
Carnaval
Jardinage...

Le printemps sur l'école du Bourg

Avec l'arrivée du printemps, notre projet jardin a repris sur les NAP de l'école élémentaire du Bourg. Les enfants ont commencé des plantations en intérieur et ont désherbé les bacs extérieurs.

En attendant l'arrivée des premières fleurs, sur les temps d'accueil, les enfants ont égayé les salles avec leurs propres créations sur le printemps.



RAM

Les livres « coups de cœur » de la petite enfance 2017

En partenariat avec la bibliothèque municipale, le Relais Assistantes Maternelles a proposé aux assistantes maternelles agréées qui participent aux accueils jeux, le projet « Coups de cœur » de la petite enfance, projet renouvelé depuis 3 ans.

Après un échange avec les assistantes maternelles, le thème de la colère a été choisi et 4 titres d'ouvrages destinés aux tout-petits ont donc été sélectionnés par les professionnelles de la bibliothèque et du RAM :

- **Le livre en colère !** de Ramadier et Bourgeau
- **La colère du dragon** de Robberecht et Goossens
- **Nao en colère** de Kimiko
- **La petite mauvaise humeur** d'Isabelle Carrier

14 assistantes maternelles ont proposé à 32 enfants la lecture de ces 4 livres sur une durée de 15 jours. Un questionnaire a permis de recueillir les réactions des enfants et des adultes afin de sélectionner les 2 livres coups de cœur.

Le vendredi 19 janvier 2018, les assistantes maternelles ont été accueillies en mairie pour la remise des prix et se sont vues offrir un exemplaire du « coup de cœur des bébés » : le livre en colère et du « coup de cœur des assistantes maternelles » : la colère du dragon. Les enfants pourront ainsi continuer à écouter, découvrir ou redécouvrir ces livres au domicile de l'assistante maternelle agréée.

Les enfants et les parents ont la possibilité de voir et d'emprunter ces deux ouvrages dans les différents espaces de la petite enfance (bibliothèque, RAM/LAEP) qui sont identifiables par un autocollant « prix coup de cœur des bébés 2017 » ou « prix coup de cœur des assistantes maternelles 2017 ».



La chasse aux œufs

A la suite d'une proposition remise dans la boîte à idées des assistantes maternelles qui se trouve dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles, une chasse aux œufs a été organisée le jeudi 5 avril 2018.

10 assistantes maternelles et 22 enfants se sont retrouvés à la bibliothèque pour écouter des petites histoires et chanter des comptines. Les plus grands des enfants ont décoré des petits paniers qui ont été assemblés par les assistantes maternelles.



Chacun a pu participer à la chasse aux œufs dans l'espace de jeux extérieurs de la résidence Henri Marlé pour y trouver les œufs en chocolat. Ce fût un moment convivial et plaisant sous une éclaircie matinale bien agréable.



Carnaval municipal 2018

Le service Municipal de l'Enfance a cette année encore, proposé son carnaval le samedi 7 avril 2018.

Petits et grands sont venus défiler déguisés sur la thématique des jeux vidéo.

En attendant le démarrage du cortège, les danseuses et danseurs de la "Guirlande Francilienne" ont ouvert les festivités vers 16h en proposant leur traditionnelle démonstration de danses folkloriques. Les enfants ont aussi pu participer à un concours de dessins, confectionner des masques et s'amuser autour de jeux en bois.

Puis, sous un magnifique soleil, le groupe de percussions de l'Ecole Municipale de Musique a lancé le défilé.

Après une petite collation et la mise à feu du bonhomme carnaval, les animations de la soirée ont démarré.

L'association K'Danses a animé la soirée dansante, l'Etoile Sportive de Marly a proposé la restauration et les animateurs du Service Enfance ont mis en place le traditionnel concours de costumes.

Le club Image et Son était présent pour immortaliser tous les temps de cette belle journée.
Merci à tous de votre participation.



Les projets des temps de cantine à l'école élémentaire du Bois Maillard

La neige à l'école du Bois Maillard

On ne la voit pas souvent, mais cette année, pour le plus grand plaisir des enfants, la neige est venue nous rendre visite.

Petits et grands ont sculpté des bonhommes de neige, après avoir fait l'inévitable bataille de boules de neige.



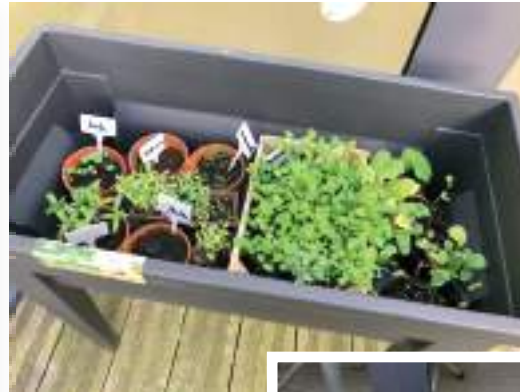


Le succès du tennis de table sur le Bois Maillard

Des ateliers multisports se vivent chaque année sur les temps de cantine de l'école.

En attendant les beaux jours pour les tournois de football ou de basket, nous avons lancé le tournoi de tennis de table.

Environ 30 enfants du CP au CM2 y ont participé. Compétition et fair-play étaient au rendez-vous.



Le jardin de l'école du Bois Maillard

Avec l'arrivée du soleil, nous commençons à semer, planter et décorer. Les températures étant encore trop basses, cette année nous observons, dans des petites serres, le passage de la graine à la toute petite plante. Les enfants sont toujours aussi motivés par ce projet.





Spectacle de magie sur le centre de loisirs

Mercredi 11 avril dernier, les enfants des centres de loisirs maternel et élémentaire ont participé à un spectacle de magie drôle et interactif, présenté par Zing-Zing le Magicien.

Apparitions, disparitions, effets d'optique et blagues ont provoqué l'émerveillement ainsi que les fous rires de tous les petits spectateurs âgés de 4 à 11 ans.

Séjour ski Jeunesse 2018 : Vallorcine

Pour la 15^e année consécutive, le séjour hiver du service municipal de la jeunesse a rencontré un franc succès auprès des jeunes Marlysiens (12 à 16 ans).

L'équipe d'animation a emmené 25 jeunes dans la station de Vallorcine, au cœur de la vallée de Chamonix, pendant les congés de février 2018, afin de vivre un séjour ski. Ils ont pu explorer le milieu alpin par le biais de différentes activités sportives : le ski, les randonnées à raquettes ainsi que la visite de sites, tels que l'Aiguille du Midi.

Pour les plus dégourdis, une session ski dans la poudreuse et en pleine forêt (encadrée par un professionnel), s'est organisée sur un après-midi permettant à la fois de sortir des sentiers balisés mais aussi de provoquer quelques montées d'adrénaline.

L'accueil dans votre service des impôts des particuliers évolue !

A compter du mois d'avril, pensez à prendre rendez-vous pour vos questions complexes.

Un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous a été mis en place dans les services des impôts des particuliers, par la Direction départementale des Finances publiques du Val d'Oise.

Cette réception personnalisée est réservée aux demandes les plus complexes.

Prendre rendez-vous, c'est :

- choisir le jour et l'heure ;

- éviter de se déplacer ou être reçu sans file d'attente suite à la prise de rendez-vous ;
- plus rapide et efficace : un agent prend préalablement connaissance de votre dossier ;
- gagner du temps : vous apportez toutes les pièces utiles pour votre dossier.

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- en ligne sur impots.gouv.fr (rubrique « CONTACT ») de chez vous ou dans l'espace PC libre-service de votre service des impôts des particuliers ;
- par téléphone au numéro figurant sur vos avis d'impôt ou votre déclaration de revenus ;
- au guichet du centre des finances publiques.



En 2019, payer ses impôts par internet en toute sécurité, c'est possible !

Vous pouvez choisir :

• (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière)

simple, rapide et sécurisé depuis votre ordinateur ou avec votre smartphone. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur « impots.gouv.fr » dans votre espace particulier.

Les Avantages ?

Le service en ligne de paiement des impôts est disponible toute l'année, 7 jours sur 7, 24 h sur 24.

Vous recevez systématiquement un accusé de réception afin de justifier de votre paiement en ligne.

Vous bénéficiez également d'un délai supplémentaire de 5 jours pour payer après la date limite de paiement indiquée sur votre avis d'impôt et votre compte

bancaire est débité 10 jours après cette date limite.

Comment payer par smartphone ?

Téléchargez gratuitement l'application « Impots.gouv » sur AppStore, Google Play ou Windows phone store. Flashez le code sur votre avis et laissez-vous guider.

• Le prélèvement à l'échéance

(impôt sur le revenu, taxe d'habitation et taxe foncière)

• Le prélèvement mensuel

(taxe d'habitation et la taxe foncière uniquement en 2018)

Dans les deux cas, une fois l'adhésion réalisée, vous n'avez plus rien à faire : le prélèvement est automatique.

Il interviendra 10 jours après la date limite de paiement indiquée sur votre avis dans le cas d'un prélèvement à l'échéance et le 15 de chaque mois en cas d'option pour un étalement de votre paiement sur l'année pour mieux gérer votre budget. Vous serez informé avant chaque prélèvement.

En 2018, la loi rend obligatoire le paiement par voie dématérialisée de tout avis d'impôt ou d'acompte dont le montant à payer est supérieur à 1 000 €.

N'attendez pas, familiarisez-vous dès à présent avec ces modes de paiement !

Aboyez, aboyez, braves chiens !

Voici le printemps et bientôt l'été, avec toutes les incivilités de voisinages.

Une pensée pour nos amis les bêtes, qui malheureusement parfois sont obligés de subir l'indifférence de certains maîtres, notamment ces pauvres chiens laissés à eux-mêmes dans des jardins dont la seule occupation est l'aboiement des journées entières, du matin à très tard le soir ce qui occasionne bien entendu des nuisances pour les voisins, mais que les maîtres qu'ils soient présents ou non laissent faire... !

Pourquoi perdre son temps à éduquer ce chien qui après tout n'aboie que lorsque une mouche passe, une voiture passe (et il en passe souvent des voitures... !) une feuille s'envole, un passant qui se

promène, ou des enfants qui courent, en un mot qui lui permet de s'exprimer même en présence de leurs maîtres, qui peut-être ont ce chien à la place d'enfants, heureusement d'ailleurs car ils laisseraient leurs bébé pleurer et crier la journée entière dans l'indifférence générale.

A ces maîtres qui se reconnaîtront et qui n'accepteraient certainement pas

l'incivilité de leurs voisins, par quelques nuisances que ce soit, merci de penser à la tranquillité de leur voisinage. Faut-il une pétition et un déclenchement de plainte.... ! MERCI.

*Robin du bruit
Robert WALLET,
conseiller municipal*



La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres

Nous regrettons de revenir sur le sujet des incivilités qu'une minorité de personnes fait subir à la majorité des Marlysiennes et Marlysiens qui doivent supporter ces comportements inadmissibles pour notre petite cité, où l'on souhaite qu'il y fasse bon vivre.

Les dépôts sauvages en continu, non-stop, chaque jour, 365 jours par an, déposés sur les trottoirs (souvent le lendemain même du jour de passage des encombrants...).

Mais de qui se moque-t-on ? Qu'importe ! Les employés municipaux ramasseront, ils sont là pour ça ! Non, ils ne sont pas là pour collecter les ordures et les encombrants des malfaisants.

Les déjections canines, insupportables, partout en tous lieux (trottoirs, airs de jeux des enfants, parvis de l'église et de la mairie etc...).

Qu'importe du moment que le toutou a fait son caca, les piétons on s'en moque, s'ils marchent dedans ce n'est pas le problème des vertueux propriétaires, pourtant c'est la moindre des politesses pour le respect d'autrui.

Les petits génies de la maçonnerie qui gâchent le ciment et entreposent leurs matériaux de chantier sur les trottoirs,

qui évidemment les détériorent et qui s'étonnent que les services de la voirie municipale leur demandent de les remettre en état... Tout comme le non-respect des permis de construire qui leur sont accordés avec des constructions au gré de leurs fantaisies et en toute illégalité, et ces petits génies de la maçonnerie qui finissent interloqués de ne pas obtenir leur certificat de conformité ou qu'ils soient déferés au tribunal administratif.

Les jardiniers du dimanche qui tondent ou taillent leurs haies à l'heure de l'apéritif, les voisins on s'en moque, qu'importe les interdictions.

Les stationnements illicites sur les trottoirs, devant ou juste face l'entrée de leurs voisins, sur les voies publiques



frappées d'interdiction de stationner, voir sur les espaces verts, le stationnement en double file qui entrave le flux normal de la circulation et qui met en danger les autres conducteurs, le non respect de la signalisation, les excès de vitesse des véhicules et des motos qui souvent prennent la rue Roger Salengro les samedi et dimanche pour le circuit motos du MANS. La détérioration régulière des barrières de sécurité dûe aux excès de vitesse en agglomération (en 2017, plus de quatre-vingt barrières ont été détruites ou endommagées). Et pour couronner le tout, les dégradations ponctuelles du bien public (éclairage, abris bus, et autres).

On va arrêter l'énumération de toutes ces incivilités, qui sont une plaie pour la collectivité, ajouté au coût que cela représente sur le budget communal.

Sommes-nous dans un pays civilisé ? On peut quelque fois en douter tant ces incivilités sont consternantes et courantes. Personne n'est parfait et on peut se tromper, aussi souhaitons-nous que ces quelques lignes permettront à certains de prendre conscience de la nuisance qu'ils peuvent engendrer.

*Daniel MELLA, Maire adjoint
Cadre de vie environnement urbanisme*



Encadré sur les arrêtés

Rappel de l'arrêté n°: 2009 – 297 de la Préfecture du Val-D'oise

ARTICLE 10 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, de télévision, d'instruments et appareils de musique, appareils électroménagers, appareils de climatisation ainsi que ceux résultant du port de chaussures bruyantes, de la pratique d'activités et de jeux non adaptés à ces locaux. Les bruits émis à l'intérieur des propriétés audibles de l'extérieur et portant atteinte à la tranquillité du voisinage par leur durée, leur intensité ou leur caractère répétitif sont interdits.

ARTICLE 11 : I. Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, bétonnières ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi,
- de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures le samedi,
- de 10 heures à 12 heures le dimanche et les jours fériés.

Article 14 : Les animaux domestiques et élevage non soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Les détenteurs d'animaux domestiques et les propriétaires d'élevage sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les cris des animaux ne doivent pas, par leur durée, leur répétition ou leur intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour les animaux d'élevage, les dispositions de l'article 2.II s'appliquent. Les conditions de détention des animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Infraction dépôt sauvage :

code pénal R633-6 = **68€** / R633-6 = **68€**

Infraction déjection canine :

code pénal R 633-6 = **68€**

Infraction détérioration de voirie :

code de la voirie routière R116-2 = **jusqu'à 1500€**

Stationnement interdit :

code de la route R 417-6 = **35€**

Stationnement gênant : code de la route R 417-10 = **135€**

Tri sélectif dans les bacs O.M. (Ordures Ménagères)

Les apports volontaires des verres dans les containers mis à disposition à cet effet.

De sérieux efforts sont à réaliser pour améliorer les performances d'apports volontaires des verres.

Chaque tonne de verres collectés produit des recettes qui allègent la facture des coûts de traitement OM, alors que chaque verre jeté dans les bacs OM en augmente le coût.

Pour mémoire les bacs OM mal triés reviennent à 140 euros la tonne, pour ceux qui sont bien triés tout est valorisé pour un coût final pour le SIGIDURS et donc pour les adhérents de zéro euro.

Mieux nous trierons moins nous paierons.

La collecte d'apports volontaires de verres pour la province représente 40Kg par personne et par an, pour la région d'Ile-de-France 25 Kg alors que pour les communes adhérentes du SIGIDURS une bien modeste performance de 11Kg par habitant qui nous laisse une

bonne marge de manœuvre. Mais pour cela, faut-il avoir en tête quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes, pour avoir les bons réflexes.

Le SIGIDURS a collecté l'an dernier 5400 tonnes de verres qui ont généré après traitement des coûts de collectes, une recette positive de 376000€ pour le Syndicat, donc pour les adhérents. Les performances énergétiques et environnementales ont permis de la part des services de l'Etat un allègement conséquent, en faveur du SIGIDURS, de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) à 3 euros au lieu de 12 euros actuellement la tonne, des rumeurs circulent d'une très forte augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes qui passerai de 12 à 40 euros la tonne pour les syndicats qui ne seraient pas aux normes. Le SIGIDURS sera taxé à 12 euros au lieu de 3 euros actuellement, une décision inique si cela devait s'avérer pour les mairies et pour leurs administrés.

De gros efforts de mises à disposition de nouveaux bacs permettant d'améliorer nos tris ménagers ont été réalisés ces

derniers temps. Pour cette année nous allons nous employer à progresser au niveau des points d'apports volontaires de verre sur le territoire communal.

Le coût du traitement des déchets ménagers sera de plus en plus lourd pour les ménages d'où la nécessité absolue de bien trier. Nous devons être plus performants, c'est un effort pour la planète mais aussi pour le portemonnaie de chacun, si nous n'y veillons pas la taxe OM sera doublée dans les toutes prochaines années.

*Daniel MELLA,
Le Maire adjoint
Cadre de vie, environnement*

POUR INFORMATION



Qui a inventé la poubelle ?

Pourquoi et comment réduire ses déchets ?

Que deviennent-ils une fois jetés dans les poubelles ?

Quel intérêt à trier ?

A destination des petits comme des grands, la BD « Les aventures de nos déchets » a été conçue dans le cadre des animations et projets scolaires proposés par le Sigidurs. Retrouvez cette bande dessinée dans votre bibliothèque municipale.



RER D : vers une amélioration de la ligne ?

Le 13 décembre dernier, Île-de-France mobilités adoptait le projet "SA 2019", projet de réorganisation des circulations des RER D.

Son objectif est d'améliorer la qualité des transports, utilisés quotidiennement par les habitants du territoire. Une nouvelle grille horaire sera proposée à partir du 9 décembre 2018. Elle intègre une simplification de la ligne et de nouvelles correspondances pour trois branches, qui permettront de diminuer les retards - vécus régulièrement pas les usagers - et leur diffusion d'une branche à l'autre.

Pour suivre la mise en place du projet, une page dédiée a vu le jour sur le blog du RER D :

www.maligned.transilien.com/sa2019

- Retrouvez-y les actualités au travers de billets généralistes ou thématiques,
- Proposez des sujets à aborder,
- Abonnez-vous au fil des billets afin de ne rien manquer sur le sujet.

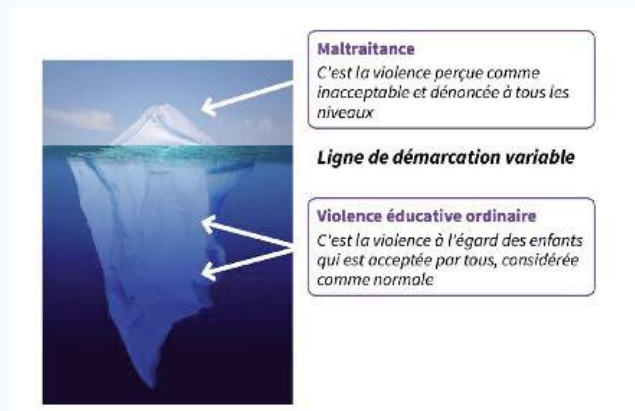
Horaires des bus

Depuis le 23 mars, il est possible de connaître les horaires de passages des bus, en temps réel, sur le site : keolis-cif.com.

En trois clics, vous pouvez connaître l'heure d'arrivée de votre bus, à la minute près.

VIE ASSOCIATIVE

Interdire la violence éducative ordinaire



Maltraitance
C'est la violence perçue comme inacceptable et dénoncée à tous les niveaux

Ligne de démarcation variable

Violence éducative ordinaire
C'est la violence à l'égard des enfants qui est acceptée par tous, considérée comme normale

Qu'est-ce que la violence éducative ordinaire ?

La violence éducative ordinaire (VEO) est l'ensemble des pratiques coercitives et/ou punitives utilisées, tolérées, voire recommandées dans une société pour « bien éduquer » les enfants.

Pourquoi les interdire ?

Comme de nombreuses études le démontrent aujourd'hui, la valeur éducative de la claque ou de la fessée est une fausse croyance. Ni la fessée, ni aucune autre punition corporelle, ni aucun cri, n'a comme effet un meilleur comportement de l'enfant dans la durée, Constatant, par ailleurs, les conséquences nocives de telles pratiques sur le développement physique et intellectuel de l'enfant et,

plus tard, sur les troubles des adultes ayant subi des VEO.

Faisant référence à l'article 19 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France le 7 août 1990, il est proposé, par 33 députées et députés, d'ajouter au code civil l'article suivant :

« Les enfants ont le droit à une éducation sans violence. Aucun des titulaires de l'autorité parentale n'a le droit d'user de violence physique, d'infliger des punitions corporelles ou châtiments corporels, des souffrances morales, ou toute autre forme d'humiliation envers son enfant. »

Cette loi civile permettra d'avoir une base légale nécessaire pour mettre en œuvre des campagnes d'informations,

une formation de professionnels, un affichage chez les médecins...

Le 7 mars 2018, cette proposition de loi était enregistrée à la présidence de l'Assemblée Nationale.

GAÏA, comme de nombreuses associations locales et nationales, soutient la démarche de ces députées et députés qui œuvrent pour l'approbation de ce texte.

Yves CORNIC
Président de GAÏA

Vous trouverez sur la page facebook de GAÏA. Marly la Ville, l'intégralité de la proposition de loi.

Période de Novembre 1917 à Juin 1918

L'année 1917 fut une période d'offensives britanniques, australiennes et canadiennes dans les Flandres (Ypres), le nord de la France (Cambrai) ainsi qu'au Chemin des Dames. Beaucoup de pertes humaines dans les rangs des alliés et des français.

Dans les Flandres, pour saper l'ensemble du saillant d'Ypres à l'aide de puissants explosifs, les Britanniques creusèrent des tunnels sous les lignes allemandes :

Le 7 juin, 19 mines explosaient creusant d'importants cratères ; ce qui déstabilisa l'ennemi dans un premier temps. Cette bataille de Passchendaele dura cent jours au cours desquels 4 millions d'obus furent lancés sur les positions allemandes ;

Le 31 juillet de fortes pluies s'abattaient sur ce champ de bataille transformé en marécage dans lequel les chars s'enfonçaient. Matériel, animaux, soldats se trouvaient cloués dans la boue face à un ennemi placé derrière des lignes de défenses lourdement équipées en artillerie.

Le 30 novembre le combat cessa : la ligne de front alliée n'avait avancé que de 8 km ; côté Alliés près de 250.000 soldats dont 8.200 français avaient perdu la vie.

Depuis juillet 1917, les soldats américains (1.500 000) débarqués à St Nazaire, puis installés à Brest, suivent à Fontainebleau une longue formation aux combats et au maniement des armes.

Le 16 novembre 1917, Georges Clemenceau devient président du

Conseil et Ministre de la Guerre ; avec lui le ton est donné : « Plus de campagnes pacifistes, plus de menées allemandes. La guerre, rien que la guerre ».

Du 20/11 au 7/12 1917, la bataille de Cambrai qui constituait un succès inespéré des Britanniques, a tourné à l'échec total. Elle symbolise des innovations tactiques annonçant les méthodes de combat qui seront mises en œuvre en 1918 : pour les Alliés, emploi des chars d'assaut en plus grand nombre en 1^{ère} ligne en protection de l'infanterie. L'ennemi lui, utilise la méthode d'infiltration par petits groupes très armés et bien entraînés. Depuis l'automne 1914, les belligérants se trouvaient dans une impasse stratégique voulue par cette guerre de position, que seul l'usage intensif de l'artillerie suivi de l'assaut des fantassins pouvait donner des résultats au prix d'un très grand nombre de pertes humaines.

Cette bataille a apporté la preuve que les tranchées les mieux défendues ne pouvaient résister à une attaque massive de chars d'assaut.

Mais la reconquête du territoire français était programmée par l'état-major allemand et des préparatifs en Afrique, en Macédoine et sur le front Est en Europe se mettaient en place.

Le 28 novembre 1917, en Afrique Orientale, les Allemands s'emparent du fort de Négonamo en Mozambique portugais ce qui leur permet de ravitailler et de rééquiper leurs unités en matériels précieux et d'excellentes qualités.

Le 15 janvier 1918, en vue de la préparation des prochaines offensives sur le front Ouest, les Allemands commencent le retrait de la quasi-totalité des bataillons d'infanterie stationnés sur le front de Macédoine.

Le 3 mars 1918 la signature d'un traité entre la jeune République russe

bolchevique et les Empires centraux met fin aux combats sur le front Est.

Le 26 mars, la conférence interalliée de Doullens (Somme) a pour but de coordonner les forces alliées: le général Foch est nommé généralissime des troupes franco-britanniques, le général Pershing commande les troupes américaines.

L'offensive allemande commence sur le front ouest : elle sera commandée par les généraux Hindenbourg et Ludendorff.

Le 21 mars, attaque en Picardie sur positions armée britannique.

Le 9 avril, dans le secteur d'Ypres, vallée de la Lys.

Le 27 mai, dans l'Aisne entre Montdidier et Reims.

Le 30 mai, la Marne est franchie à Dormans.

Le 10 juin, dans l'Oise entre Noyon et Montdidier.

.....
CARRIER Julien
+ le 14/03/1918 à Roye dans la Somme.
POIRET Eugène
+ le 12/03/1918 à Montzévillie dans la Meuse.
LECHOPIER Louis
+ le 06/04/1918 au bois de l'arrière cour dans la Somme
DURETZ Eugène
+ le 04/05/ 1918 au mont Kemmel en Belgique.
.....

Gilberte Ducos C.G.H.F.M.



Laurent HIVELIN

Sophie HUGONIN Petit Prince (Petite Princesse)
Nathalie JEAN Roy (Reine)

Compagnie d'Arc

Les archers de la Compagnie se sont retrouvés pour honorer le saint patron des archers, Saint Sébastien. L'année dernière Olivier JEAN avait réussi la plus belle flèche devenant ainsi Saint Sébastien 2017.

Cette année c'est Laurent HIVELIN qui s'est rapproché du centre.

Le tir du Roy cette année, nous a offert une belle série de flèches dans le froid où Nathalie JEAN a touché l'oiseau, devenant ainsi Roy (Reine) de la Compagnie sans oublier le Roitelet et le Petit Prince.

Nazim NACER poursuit son palmarès déjà bien étoffé, le voici :

- 3^{ème} du championnat du Val d'Oise Salle
- Champion Régional Ile de France Salle
- Sélectionné pour le Championnat de France Salle à VITTEL
- 2^{ème} du Tournoi National à BONDY
- 5^{ème} du Tournoi National Jeunes à SARCELLES

Le secrétaire,
Hervé Jalibert

Aythann OBERT

FOOTBALL

Petit bilan de cette saison passée pour nos footballeurs.

Pour la 1^{ère} fois dans la vie du club de l'ES MARLY-LA-VILLE créé en 1962, 3 équipes ont pu accéder aux championnats de la Ligue de Paris Ile-de-France.

Malheureusement pour l'équipe U19, ce fut une saison très compliquée et elle n'a pas pu résister. Elle participera la saison prochaine au championnat départemental.

Pour l'équipe des ANCIENS 1 très belle saison pour sa 1^{ère} année en championnat régional. Elle a réussi à se maintenir et termine à la 7^e place sur 12 (classement non encore homologué).

Pour l'équipe SENIOR 1 se fut également une très très belle saison. Malgré la perte d'un joueur suite à un arrêt cardiaque sur le stade de Marly-la-Ville en octobre 2017, les joueurs ont réussi à relever la tête. L'équipe termine son championnat régional à la 6^e place sur 12 (classement non encore homologué). A souligné son très bon parcours en Coupe de France 2017/2018. L'équipe a atteint le 6^{ème} tour et a perdu honorablement contre l'ENTENTE SANNOIS GRATIEN.



Et déjà le 3 Juin 2018, elle a joué son 1^{er} match pour la Coupe de France 2018/2019.

Bonne saison pour les autres équipes du club : U15 1 & 2 - U17 - SENIOR 2 & 3 & ANCIENS 2 se maintiennent dans leur championnat respectif avec peut-être 1 ou 2 montées possibles...

Les tournois en salle U8/U9 et U10/U11 de janvier 2018 ont été une réussite tout comme le tournoi U12/U13 en extérieur du 1^{er} mai 2018.

Merci à tous les éducateurs, dirigeants, parents et joueurs pour leur implication et leur participation dans la vie du Club. Merci également à la Municipalité de Marly-la-Ville et aux agents des services techniques pour leur aide et accompagnement tout au long de cette saison.



LE KARATÉ-DO À MARLY-LA-VILLE

Un art martial pour toutes et tous

Le karaté-Do

Le Karaté est un art martial d'auto-défense pratiqué par plusieurs millions de personnes dans le monde (dont plus de 250 000 licenciés en France).

Il trouve ses origines en Chine, dès le premier siècle de notre ère, pratiqué par les moines du monastère Shaolin. Il fut importé et développé principalement dans l'île d'Okinawa, annexée par le Japon en 1879 et dont sont issus les plus grands experts de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e.

C'est maître Funakoshi, considéré comme le fondateur du karaté moderne qui introduisit le karaté en 1922 sur l'archipel japonais.

Le karaté sera officiellement admis aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020. Techniques et esprit.

Le karaté consiste en l'utilisation des armes naturelles que sont les mains et les pieds afin de se défendre contre un attaquant.

Le nom Karaté-do signifie : « la voie de la main vide ».

Le pratiquant apprend les différentes techniques de défense et d'attaque qui s'accompagnent d'un travail de développement des capacités physiques et mentales nécessaires à leur bonne exécution.

Tout contact est rigoureusement interdit lors de l'entraînement avec un (e) partenaire.

Le travail est effectué dans le respect des autres et des instructions du « Sensei » (le professeur).

Selon Maître Gishin FUNAKOSHI, fondateur du Karaté moderne (1868-1957) :

" Le Karaté est la quête d'une vie entière, afin que l'esprit et la technique ne forment plus qu'un ".

Le karaté et les enfants

La pratique du Karaté est possible dès l'âge de 8 ans.

Les mouvements et techniques sont alors adaptés à l'âge des jeunes pratiquants.

L'enseignement permet de développer chez l'enfant un certain nombre de qualités :

Adolescents et adultes

Le karaté peut se pratiquer à tout âge, sous réserve de l'obtention d'un certificat de non contre-indication délivré par votre médecin.

Les entraînements d'une durée de deux heures se déroulent ainsi :

- Salut au « Sensei » et aux autres karatékas.
- Échauffement
- Apprentissage des techniques, sur place ou en déplacement.

- Application en duo (contrôle total des mouvements, pas de contacts)
- Katas (Enchaînement de mouvements codifiés)
- Retour au calme (méditation), salut au Sensei et aux autres élèves.

Informations pratiques

- **Entraînements** : Lundi et Jeudi à 20h au COSEC de Marly
- **Présidente** du Shoto Karaté Club : Mme Francine SANCHEZ
Tél : 01 60 03 12 21
- **Secrétaire** du Club : Mme Véronique BOUVRY
Tél : 01 34 72 51 85
- **Professeur** : Mr Frédéric SANCHEZ (5^{ème} DAN, diplômé d'État)
- **Site internet** : shotokaratemarly.free.fr
- **facebook** : Shoto Karaté Club de Marly-La-Ville

Nous serons présents au « Forum des associations » de Marly-La-Ville à la rentrée 2018.

Notre ami est parti pour un long voyage, il va nous manquer.

Au nom de tous les membres du club, nous adressons nos plus sincères condoléances à Véronique ainsi qu'à ses enfants pour la perte de notre ami Didier qui était très investi dans la vie du Club.



K'Dances

Une saison se finit et déjà une nouvelle se prépare. Tout au long de cette saison, K'Dances a eu la joie de participer ou de proposer différentes manifestations, des cours, des stages, des soirées, des démonstrations, des animations, des actions caritatives afin de faire découvrir le monde de la danse.

Nos cours vont reprendre à la rentrée sur des rythmes de Salsa, de Bachata, de Kizomba, de Zumba, de Rock, de Cha-cha-cha, de Rumba, de Paso Doble, de Jive, de Samba, de Tango, de Valse lente, de Valse Viennoise, de QuickStep et de Slow Fox. Tous présents dans la

joie et la bonne humeur nous serons là pour vous accueillir, nouveaux ou anciens adhérents.

Suite à de nombreuses demandes de parents, K'Dances mettra en place des cours de Hip Hop pour les enfants à partir de 8 ans chaque lundi en fin d'après-midi.

Nous vous attendons nombreux début septembre sur tous les forums.

Notre site internet, **www.k-dances.com**, regroupe toutes les informations utiles : tarifs, horaires, stages, soirées, événements ...

« Lorsque je danse, je ne cherche à surpasser personne d'autre que moi »
Alors, pour le vérifier, n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

*Patricia GALLO,
présidente de l'association K'Dances*

Association affiliée à la Fédération Française de Dances

www.k-dances.com

facebook : Elliott KDances

Tél : 07 81 87 59 84

Le « ping » dans tous ses états



L'association de Fosses Marly de Tennis de Table vous invite à venir découvrir le tennis de table sous toutes ses formes 5 fois par semaine, du Lundi au Dimanche.

Au programme de la saison, leçons et compétitions de tennis de table, découverte au Fit 'Ping et initiation à l'ultimate-ping, un tennis de table géant.

Pour vous accueillir au mieux nous bénéficions de plusieurs créneaux sur les villes de Fosses et de Marly la ville. (Lundi-Mercredi : Marly la ville / Mardi-Jeudi et dimanche : Fosses).

Les cours d'entraînement et initiation sont ouverts à toutes et à tous dès 5 ans à des tarifs attractifs et adaptés. De plus le club vous offre une semaine

d'essai d'entraînement gratuit avant toutes inscriptions.

Alors rendez-vous dès le mois de septembre au forum des associations (Fosses et Marly-la-Ville).

Tél : 06.23.99.3084

Mail : ecolassekev@gmail.com

(Kevin) pour plus de renseignements.



Les 7^e foulées SoMaBé

Samedi 24 mars 2018



Malgré des conditions météorologiques désastreuses au début de l'année, ce fut une belle journée à laquelle ont participé 494 marcheurs et coureurs sous un soleil inespéré !

Cette année nous avons une nouvelle fois innové : facilement repérable avec des ballons sur lesquels leur temps était inscrit, des meneurs d'allure ont accompagné les coureurs pour atteindre l'objectif de temps qu'ils s'étaient fixés!

67 coureurs le 5km

Classement hommes

1 ^{er} OGNIER Théophile	00:17:25 (VGA Compiègne)
2 ^e LARDY Hugo	00:18:05
3 ^e LACROIX Cyril	00:19:15

Classement femmes

1 ^{er} NEHAD Yasmine	00:23:28 (Union Nord Est 95)
2 ^e SISCARO Audrey	00:23:30
3 ^e FLOUR Mélanie	00:24:18 (AC Nord 95)

99 coureurs le 10 km

Classement hommes

1 ^{er} ABDENNEBI Chafik	00:36:40 (C.c. Taverny Athlétisme)
2 ^e IFISSE Brahim	00:37:34
3 ^e JEANNEQUIN David	00:38:31

Classement femmes

1 ^{er} SAIDOUNI Karima	00:44:29 (Somabé)
2 ^e BARADJI Coumba	00:47:51 (Top Chrono)
3 ^e CORMONT Audrey	00:47:52 (Domont Athlétisme)

121 enfants ont couru les 1 et 2km,
46 marcheurs nordiques, de plus en plus nombreux chaque année,
 Et **161 marcheurs petits et grands** sur le parcours de 8 km.



Le trophée du challenge solidaire, offert par l'association K'Dances a été remporté... par l'équipe K'Dances, qui dans un élan de fair play l'a offert au Trac Thillay Athlétisme.

un grand merci :

- à tous les participants, aux bénévoles, adhérents Somabé,
- à la municipalité pour son soutien et aide dans l'organisation de ces foulées,
- aux agents des services techniques,
- au Conseil Départemental du Val-d'Oise qui nous a offert les coupes,
- aux associations partenaires : Le Bon Pied Marlyzien, K'Dances, Marly Nordic - marche nordique, l'USEE Athlétisme et le Trac Thillay Athlétisme,
- à l'Ecole de musique municipale et au groupe Percu'Fola qui ont encouragé, dans une ambiance musicale dynamique les coureurs au Stade Martial Duronoy et devant l'Hôtel de Ville,
- à Carole et Aziz professeurs de K'Dances qui ont proposé un échauffement en musique avant les départs,
- au Sigidurs pour leur animation sur le tri sélectif et la mise - en place de bacs qui nous ont permis de collecter 40 kg de déchets recyclables et qui nous a versé la somme de 400 € (soit 10€ par kilo de déchets recyclables récupérés).

Le bénéfice de cette journée nous permettra de mener à bien nos actions au profit des enfants du Bénin et au-delà de la performance sportive vous y avez contribué ! ...MERCI !

*Laurent Magnier,
Président de Somabé - Solidarité Marly Bénin*

Mail : association.somabe@yahoo.fr

facebook : SOMABÉ Solidarité Marly Bénin



Le TAM

Nous remercions les 300 personnes venues assister à la représentation de la pièce « Les Bitumeuses », en souhaitant qu'elles aient passé un agréable moment en notre compagnie.

Nous remercions également la mairie de Marly-La-Ville pour son engagement auprès des associations comme la nôtre, et donnons une mention spéciale pour le personnel administratif et technique de la salle Lucien Jean pour leur professionnalisme et leurs disponibilités envers le T.A.M.

Sachez que nous sommes toujours recruteur d'acteurs « hommes ».

Nous sommes toutes et tous des amateurs et le plaisir de jouer est notre seul critère d'entrée, il ne faut pas dire « je ne pourrai jamais ! » venez nous voir en « répète », faites-vous votre propre idée et pourquoi pas un essai avant de vous engager.

Nous allons constituer une nouvelle équipe, si cela vous intéresse, venez

nous retrouver au forum des associations en septembre.

Pour votre divertissement, nous préparons de nouveau une comédie de boulevard qui aura pour titre « Chic and Chips », c'est léger plein d'humour et tout public.

Jean Alsters

Pour tous renseignements :

Mail : Le.tam.marly@gmail.com

Tél : 07 68 77 41 49 (répondeur)

Union nationale des retraités et personnes âgées



Dans le dernier bulletin, nous souhaitions pour les nouveaux adhérents une bonne intégration parmi nos 200 inscrits, je pense que cela s'est effectué le plus simplement et sympathiquement possible. En effet, les propositions de sorties depuis la fin des adhésions ont fait que la participation continue d'être très enthousiasmante.

Les différentes propositions auxquelles vous avez répondues positivement ont été pour :

En février la visite du musée des arts forains, avec restauration à l'auberge aveyronnaise où un excellent aligot nous a été servi,

En mars une journée au moulin de Dannemois qui vous a fait replonger 40 ans en arrière avec une rétrospective de la vie de Cloclo, suivi d'un très bon

repas au cœur même du moulin et d'une musique d'époque,

En avril avec son traditionnel repas de printemps, et son couscous,

En mai une sortie sportive avec le vélo rails, pique-nique très convivial et son approche sur les remèdes de nos grand-mères à base de diverses plantes et arbustes de la nature,

En juin une agréable journée pour les inconditionnels de la danse, dans une guinguette où plane encore une nostalgie de mauvais garçons.

Robert WALLET, Membre du bureau

une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall de la Mairie, toute correspondance est la bienvenue, pour des adhésions, idées, contacts, etc...



© Photo UNRPA - Dannemois - Vélo rails



La recette de Mamie Didine

Roses des vents aux asperges



Durée : Environ 1 heure

Ingrédients :

- 5 belles asperges
- 1 pâte feuilletée
- 1 fromage frais
- 2 belles courgettes
- 1 œuf

Réalisation :

- Epluchez les asperges. Faites-les cuire à la vapeur ou 5 minutes dans l'eau chaude et égouttez-les.
- Lavez vos courgettes et épluchez-les.
- Coupez-les en rondelles assez fines, pas trop épaisses.
- Sortir votre pâte feuilletée du frigidaire.
- Découpez-la en lamelles en faisant bien attention qu'elles ne soient pas plus larges que vos rondelles.
- Badigeonnez votre pâte avec un tout petit peu de fromage. J'ai utilisé du

Chavroux, mais vous pouvez prendre autre chose tel que du Boursin par exemple.

- Posez les rondelles tout du long, en les chevauchant sur votre pâte tout en prenant soin de laisser une bande vers le bas qui sera à replier.
- Ramenez le morceau de bande sur les courgettes afin de les emprisonner en partie.
- Enroulez votre pâte comme un escargot en y déposant au départ une tête d'asperge.
- Arrivé à la fin de la pâte, mettre un peu de blanc d'œuf pour que celle-ci colle.
- Faites de même avec les autres bandes. Vous devriez pouvoir faire 6 roses avec une pâte feuilletée. Tout dépend bien sûr aussi de la grosseur de vos courgettes. Plus elles sont grosses moins vous aurez de roses.

- Vous pouvez les dorer au jaune d'œuf.
- Vous les disposez ensuite dans des moules individuels, tels que moule à muffins ou moule à tartelettes.
- J'ai cuit à 180°C (thermostat 6-7) pendant au moins 30 minutes. Ne vous inquiétez pas, il suffit que votre pâte feuilletée soit dorée.
- A servir chaud en disposant autour les asperges préalablement épluchées et cuites avec une vinaigrette.
- Vous pouvez légèrement précuire les courgettes, si vous souhaitez que l'aspect soit moins grillé.



Twirling Fosses Marly



Le club a eu la chance d'emmener 2 athlètes au championnat national individuel FSCF à Bourg en Bresse le 7 et 8 avril, où Julie GODIER a terminé 27^{ème} de France en Senior excellence supérieur et Elisa Couvé 32^{ème} en Benjamine Honneur.

Pour la FFSTB, nous avons Bérénice Charlot en Senior qui a été sélectionnée pour la finale N3 qui se déroulera le 16 et 17 juin à St Dié des Vosges.

Pour la FSCF, nous avons notre équipe Minime honneur qui a été sélectionnée

pour le national qui se déroulera à Languidic le 23 et 24 juin à Lorient.

VOUS POUVEZ RETROUVER L'ENSEMBLE DES COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX,
DANS LEUR INTÉGRALITÉ, EN MAIRIE OU SUR LE SITE MARLY-LA-VILLE.FR.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal du 27 novembre 2017

FINANCE

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2017 - RÉGULARISATION DE LA MISE EN DÉBET DU COMPTABLE DE MARLY LA VILLE - REMISE GRACIEUSE

Le conseil municipal, A l'unanimité,

Autorise les inscriptions des écritures budgétaires suivantes :

Section dépenses de fonctionnement : 59 411,89 €uros

Section recettes de fonctionnement : 59 411,89 €uros

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - OPÉRATIONS DE RÉGULARISATIONS COMPTABLES SUR LE BUDGET 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à prendre la décision modificative n°2-2017 compte tenu de l'exécution budgétaire 2017,

Valide l'inscription des crédits suffisants permettant le paiement de factures sur l'opération globale 9511001 –Ecole du Bourg élémentaire

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise monsieur le maire à ouvrir certains crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif précédent soit 730 000.00 euros.

ENFANCE JEUNESSE

SÉJOUR SKI - SERVICE ENFANCE JEUNESSE DU 17/02 AU 23/02/2018 - VALLORCINE - VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Valide le projet,

Approuve la tarification,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives à la mise en œuvre du projet.

URBANISME

TRANSFERT DU PATRIMOINE DE L'EHPAD JACQUES ACHARD - DÉSIGNATION D'UN ÉLU HABILITÉ À COMPARAITRE AUX ACTES PASSÉS EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne Madame LELEZ-HUVE Michèle, 1^{er} Maire-Adjoint et en cas d'empêchement, Monsieur PETRAULT Patrice pour signer au nom de la commune les actes passés en la forme administrative pour le transfert du patrimoine bâti et non bâti de l'EHPAD Jacques Achard.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UNE VOIE DE DESENCLAVEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif

d'Aide aux Routes Communales et Communautaires (ARCC) Voirie au taux maximum,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette sollicitation.

SMDEGTVO - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UNE VOIE DE DESENCLAVEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l'enfouissement de l'éclairage public auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

SMDEGTVO - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE GABRIEL PERI

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention pour l'enfouissement des réseaux auprès du Département du Val d'Oise, d'ORANGE, d'ENEDIS et du SMDEGTVO.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE GABRIEL PÉRI

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise au titre du dispositif d'Aide aux Routes Communales et Communautaires (ARCC) Voirie au taux maximum, pour la rénovation des trottoirs rue Gabriel PÉRI au titre du dispositif d'Aide aux Routes Communales et Communautaires (ARCC) Voirie au taux maximum,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette sollicitation.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE DU BOURG ÉLÉMENTAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au conseil départemental du Val d'Oise

CULTURE

RÉSEAU CIRQUEVOLUTION - VOTE DES TARIFS EXCEPTIONNELS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les tarifs du spectacle « J'accrocherai sur mon front un as de cœur »,

PERSONNEL

CIG - RENOUVELLEMENT CONVENTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le CIG Ile de France pour une durée de trois ans.

ACCÈS À LA TITULARISATION DANS LE CADRE DE LA SÉLECTION PROFESSIONNELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise l'accès aux dispositifs de titularisation par la voie de la sélection professionnelle à un agent, professeur de musique, au poste d'Assistant d'Enseignement Artistique.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention confiant cette mission au CIG Ile de France.

RECENSEMENT DE POPULATION 2018 - CRÉATION D'EMPLOIS « AGENTS RECENSEURS »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à créer les emplois des agents recenseurs pour faire face à ces besoins occasionnels ou saisonniers à raison de 9 emplois d'agents recenseurs.

CIG ILE DE FRANCE - RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CIG

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Accepte de rallier, à nouveau, la procédure engagée par le CIG, Prend acte que les taux de cotisations seront soumis préalablement à l'assemblée municipale afin que cette dernière puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2019.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE)

Le conseil municipal, après une intervention de Mme MISIAK Corinne,

à la majorité des voix, 5 contres, 3 abstentions

Adopte le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les filières : administrative, sociale, sportive et animation.

Valide les critères proposés pour l'indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertises.

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

INTERCOMMUNALITE

SIRESCO - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 27 novembre 2017 accuse réception du rapport annuel pour l'exercice 2016 et en valide la communication au Conseil Municipal.

CARPF - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016 ROISSY PAYS DE FRANCE

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 27 novembre 2017 accuse réception du rapport annuel pour l'exercice 2016 et en valide la communication au Conseil Municipal.

CARPF - DEMANDE DE FONDS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE A L'ECOLE DU BOURG ELEMENTAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter un Fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

CARPF - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PORTE EGLISE CLASSÉE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter un Fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

MOTION - RELATIVE AUX CONCLUSIONS DES ASSISES DE LA MOBILITÉ ET DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE L'ETAT QUANT À LA RÉALISATION DE LA LIGNE 17 DU GRAND ROISSY EXPRESS - GPE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Les Elus de MARLY LA VILLE s'associent à l'ensemble des élus de la CARPF afin de demander un rendez-vous sans délai à Monsieur le Président de la République et Monsieur le Premier Ministre. Sans réponse, les élus de MARLY LA VILLE et les forces vives du territoire continueront à se mobiliser et invitent les Marlysiennes et les Marlysiens à signer la pétition « Nous voulons la ligne 17 en 2024 ! » disponible en mairie et en ligne sur www.change.org

MOTION - CONTRE L'INTÉGRATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROISSY PAYS DE FRANCE DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Affirme l'importance de la place et du rôle du territoire de Roissy et de l'agglomération Roissy Pays de France, territoire constitutif du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne, et indispensable à l'équilibre territorial de la Région Capitale ;

Exprime leurs inquiétudes quant à un possible redécoupage intercommunal et entendent s'opposer avec force à toutes modifications du périmètre intercommunal, seul garant d'un développement cohérent et équitable pour l'ensemble des 42 communes membres de l'agglomération ;

Affirme leur volonté de défendre leur territoire pour sauvegarder les intérêts de la population et des entreprises du secteur ;

Réaffirme leur attachement aux deux départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne et à la Région Ile-de-France, partenaires constructifs et fidèles des politiques locales, essentielles à la réalisation des projets communaux et intercommunaux ; Refuse de façon claire et déterminée, toutes intégrations dans la Métropole du Grand Paris.

La séance est levée à 22h00.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal

05 février 2018

PERSONNEL

CRÉATION D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet, pour 10 heures hebdomadaires à compter du 01/09/2018.

PRESTATIONS D'ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DES AGENTS ET DE LEURS FAMILLES AU 01/01/2018

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve et vote les taux des prestations d'actions sociales allouées au personnel communal à compter du 01/01/2018.

INTERCOMMUNALITE

CA RPF - RAPPORT DE LA CLECT DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU 11/12/2017 RELATIF AU TRANSFERT DES ZAE ET DES CHARGES RESTITUÉES AUX COMMUNES AU TITRE DE LA RESTITUTION DE LA MÉDIATHÈQUE DE GONESSE ET DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE SAINT WITZ ET DE PUISEUX EN FRANCE

Le conseil municipal, à la majorité,

26 voix pour, 0 voix contre, 2 Abstentions

Approuve le rapport de la commission locale des charges transférées du 11 décembre 2017 relatif au transfert des zones d'activité économique et des charges restituées aux communes au titre de la restitution de la médiathèque de Gonesse et des équipements sportifs de saint-witz et Puisseux-en-France.

CARPF - RAPPORT DE LA CLECT TRANSFÉRÉES AU 6/11/2017 RELATIF AU TRANSFERT DE LA CARPF DES COMPÉTENCES DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE (MOBILITÉ), POLITIQUE DE LA VILLE, AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE, PISCINES, EAUX PLUVIALES ET DEFENSES INCENDIE (RESTITUTION DE COMPÉTENCE)

Le conseil municipal, à la majorité,

26 voix pour, 0 voix contre, 2 Abstentions

Approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 6 novembre 2017 relatif au transfert à la communauté Roissy Pays de France des compétences développement économique, aménagement de l'espace (mobilité), politique de la ville, aires d'accueil des gens du voyage, piscines, eaux pluviales et défenses incendie (restitution de compétence).

SIAEP DE BELLEFONTAINE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 05/02/2018 accuse réception du rapport pour l'exercice 2016 et en valide la communication au Conseil Municipal.

SIABY- PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS INTÉGRANT LA PRISE DE COMPÉTENCE GEMAPI (ARTICLE L211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT ALINÉAS 1,2,4,5 ET 8.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le projet des modifications des statuts du SIABY et ses affluents intégrant la prise de compétence GEMAPI (alinéas 1, 2, 5 et 8) de l'article L211-7 du code de l'environnement ainsi que la compétence maîtrise et gestion des eaux de ruissellement prévue à l'alinéa 4 de l'article L 211-7 du code de l'environnement. (nouveaux statuts joints à la convocation)

Donne à Monsieur le Maire le pouvoir pour effectuer toutes les démarches et procédures relatives à ce dossier.

FINANCE

TAM - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE FÊTE DE LA MOISSON 2017- DICTÉE 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité,

27 voix pour, 0 voix contre, 1 élue n'ayant pas pris part au vote.

Vote l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000.00 euros au titre de ces dépenses.

ETOILE SPORTIVE MARLYSIENNE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000.00 euros

SCOLAIRE

ECOLE BOIS MAILLARD ELEMENTAIRE - CLASSE DÉCOUVERTE - PUY DU FOU DU 4 AU 6 JUIN 2018 - VOTE DES TARIF S

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote la prise en charge du séjour au Puy du Fou à hauteur de 5 000.00 euros portant la participation des familles par enfant à 155.00 euros. Pour les fratries, le paiement pourra être échelonné en fonction du nombre d'enfants.

AAPEMS - ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU BOIS MAILLARD -ORGANISATION DU PEDIBUS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350.00 euros au bénéfice de l'Association Autonome des Parents d'Elèves de Marly-la-Ville- Saint-Witz afin de leur permettre l'acquisition de matériels nécessaires à la sécurité des enfants (gilets fluos...).

MUTUELLE LA MAYOTTE - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PRESTATION DE LIVRAISON DE REPAS SUR LE SITE, RUE GABRIEL PÉRI À MARLY LA VILLE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer cette mutualisation de service par voie de convention, entre la Mutuelle la Mayotte et la commune de MARLY-LA-VILLE.

Donne à Monsieur le Maire le pouvoir pour effectuer toutes les démarches et procédures relatives à ce dossier tant auprès du SIRESCO que de la Mutuelle de la Mayotte.

Autorise Monsieur le Maire à inscrire dès le budget primitif 2018 et suivants :

CULTURE

APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL D'EDUCATION ARTISTIQUE 2017/2020

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve et Autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat Local d'Education Artistique ainsi que tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à ce contrat.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE ET L'ASSOCIATION CIRQUEEVOLUTION

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat entre la commune de Marly-la-Ville et l'association CirqueEvolution,

Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Les différents points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Extrait du compte-rendu du conseil municipal

29 mars 2018

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte de gestion du Receveur Municipal pour le budget Commune de l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget Commune pour l'année 2017.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

27 votants,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Approuve l'exécution du budget 2017.

Adopte le compte administratif du budget de la commune pour 2017 pour un résultat excédentaire cumulé en section de fonctionnement de 1 341 692.82 €, avec un résultat excédentaire cumulé en section d'investissement de 232 545.87 €

Accepte le résultat cumulé de clôture du compte administratif de 2017 (investissement +fonctionnement) qui se solde par un excédent cumulé de : 1 574 238.69 €.

Vote le report des crédits de recettes attendues pour les restes à réaliser en section d'investissement recettes pour un montant de 1 105 517.77 €.

AFFECTATION DES RÉSULTATS EXERCICE 2017 - BUDGET COMMUNE ET INTEGRATION AU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE DES RESULTATS REPORTEES 2017 DE L'EHPAD JACQUES ACHARD APRES SUPPRESSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

Par 28 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Décide de l'affectation du résultat 2017 du budget de la commune au BP 2018.

Les besoins de la section d'investissement seront couverts par un prélèvement de 250 000 € pris sur l'excédent de fonctionnement 2017 de 1 341 692.82 €

Avec une opération décrite en 2018 Budget primitif article @1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération,

Par 28 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Autorise l'intégration des résultats de clôture 2017 du budget de l'EHPAD Jacques ACHARD au Budget primitif 2018 de la commune,

Tout en veillant au recouvrement des créances dues désormais à la commune de MARLY LA VILLE pour un montant de 718 234 €.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018 - BUDGET COMMUNE

EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Pour rappel, les Communes de 3.500 habitants et plus, groupements, Communautés, syndicats de Communes, doivent tenir obligatoirement dans les 2 mois avant le vote du Budget primitif, un débat d'orientations budgétaires permettant d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne de la collectivité, son endettement à la fin de l'exercice pas encore concerné. Les données de ce rapport portent sur les engagements pluriannuels connus à ce jour avec les incidences très fortes sur les engagements à prendre.

Il s'agira par la suite de traduire les impacts financiers de l'accueil et de la programmation des différents

opérations d'aménagement programmées envisagées, dont il faut nécessairement provoquer un audit particulier et contradictoire sur les finances de la collectivité et leur impact sur les prévisions d'autofinancement, de subventions ou malheureusement la réalisation d'emprunts en prenant en considération l'augmentation de la dette (éléments contradictoires aux efforts demandés aux collectivités pour la résorption de la dette publique, la gestion de la dette, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et le besoin annuel de financement et subventions appropriées). Le débat sur les orientations est une étape de la procédure budgétaire, qui doit permettre aux élus d'avoir une vision financière de la collectivité, mais aussi d'entrevoir les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire, la situation économique, financière, afin d'éclairer les orientations générales, les choix lors du vote du budget primitif.

Le Budget 2018 subit le contexte économique :

- la faible reprise de la croissance,
- la fiscalité des ménages et des entreprises reste le principal levier de recettes, après le lissage des impositions faites par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.
- la réforme territoriale, modifications des périmètres et compétences, conséquences sur les incertitudes et équilibres financiers,
- le maintien du rythme du plan de réduction des déficits publics avec sa baisse drastique des dotations aux collectivités,
- la contribution au titre « du bloc communal » retrouve l'effort demandé aux collectivités territoriales par l'Etat, elle entraîne une perte énorme de ressources,
- la situation économique de notre territoire, dans la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, après la mise en place de la nouvelle gouvernance nous permet de compter sur l'attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire.

Ces recettes concourent pratiquement pour la moitié des rentrées de la section de fonctionnement. L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire pèsent à hauteur de 50 % au sein des recettes. Sans nouveaux transferts, ces dernières restent figées.

- Les éléments de dépenses et recettes du compte administratif 2017, les résultats excédentaires peuvent encore laisser croire à des marges de manœuvre réduites, mais une analyse fine conclurait à découvrir une épargne toujours en réfaction et un autofinancement toujours plus réduit. Ils continueront à soumettre la préparation des décisions de fiscalité, afin de maintenir les services, assurer les possibilités de financements d'opérations en investissement et assurer le remboursement des emprunts (soutien à l'activité économique).

Ainsi notre commune se voit contrainte par l'impact de décisions de réduction des déficits publics à envisager.

LES DEPENSES de fonctionnement

- Les évolutions de prix des services et matières,

- La reprise du taux de TVA,
- La stabilisation de la masse salariale, un objectif amorcé depuis plusieurs années, à mettre en relation avec les services proposés à la population.
- La baisse des primes d'assurances,
- Les prix de l'énergie et carburants en augmentation,
- Le contingent du SDIS maintenu,
- Les charges financières contenues, en 2018 avec pour rappel l'intégration du prêt de 800 000 € de la banque postale en 2015 pour l'extension de l'école élémentaire du Bois Maillard,

Pour rappel montant de l'encours de la dette au 31/12/2017 : 4 000 794 € (soit 10 emprunts contractés auprès de 6 groupes bancaires), annuités par année 2014 (580 K€), 2015 (588K€), 2016 (593 K€), 2017 (644 K€), 2018 (660 K€) Les autres charges trouveront des subventions maintenues (effort de la vie associative), des participations intercommunales en augmentation (Pôle santé avec FOSSES).

Le prélèvement (160 177.19 € - notif. du 21/03) pour alimenter le fonds d'investissement de la Région Ile-de-France (FSRIF). La pénalité de 147 620.33 € pour manque de logements sociaux.

La prise en compte de la situation déficitaire de l'EHPAD Jacques Achard.

LES RECETTES de fonctionnement

La baisse des dotations de l'Etat,

Après plusieurs années de diminution, la part de la dotation globale de fonctionnement sera encore réduite.

Elle entraîne dorénavant une perte annuelle de ressources globales pour notre commune de plus de 600 000 €.

Cette baisse trouve son origine dans la participation des collectivités au dit redressement des finances publiques. Les autres recettes laissent peu de variables d'ajustements sauf à dynamiser, mais comment ?

Les valeurs locatives foncières sont majorées de 1,012 % en 2018, (0.40 % en 2017, 1 % en 2016 pour 0,90 % en 2015, 0.90 % en 2014 et 1,8 % en 2013).

- Les compensations d'exonérations de la fiscalité directe locale prévues seraient en diminution,
- Les subventions réduites de plus en plus difficiles à obtenir,
- La stabilité en espérant la garantie des compensations fiscales et dotations de solidarité de la CARPF (moitié des recettes de fonctionnement)
- Les produits des services aux familles,
- Les droits de mutation qui peuvent varier plus fortement, (cessions en Zones d'activités et particulières)
- Le report des excédents cumulés de fonctionnement 2017 pour un montant estimé de 330 394.40 € pour le BP 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Avec la volonté de maintenir une bonne gestion, malgré le contexte, nous continuerons à investir à la hauteur de notre épargne.

Le report du résultat d'investissement 2017 au BP 2018 de 1 141 704.57 €

Les éléments du programme d'investissement pluriannuel sont compromis à ce jour, sauf l'opération accessibilité avec le financement à obtenir.

De possibles ouvertures de crédits :

- Complément de financement des travaux dans les écoles, (toiture de La Garenne),
- L'intervention de la toiture à l'Ecole primaire du Bourg,
- Les équipements sportifs, COSEC, jeux et détente, (frais d'étude à engager sur 2018 avec préparations des dossiers),
- Améliorations voiries, réseaux, trottoirs et engagement des études de l'OAP 4 pour la création de la voie de désenclavement du programme de logements dit « Fermes Sud »
- Mises en sécurité sur l'éclairage public et développement des économies d'énergie,
- Reports et améliorations vidéo-protection,
- Ateliers services techniques, étude sur la restauration des « Jumeaux » les deux anciennes réserves d'eau à l'entrée sud du Village ».
- Provisions pour programmes pluriannuels d'accessibilité, d'économies d'énergies,
- La prise en compte des opérations financières dues à l'intégration des soldes de l'EPHAD Jacques Achard,
- Prévision d'un plan pluriannuel d'investissement sur les opérations d'aménagement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement,

- @1068 Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 250 000.00 €,
- des recettes attendues du fonds de compensation de TVA, de la taxe d'aménagement, et régularisation de l'EPHAD Jacques Achard avec une affectation de crédits sans Trésorerie !

Il nous faudra également, en cette année 2018, après concertation :

- Toujours et encore contenir les dépenses,
- Anticiper la gestion difficile de notre capacité d'épargne vers l'autofinancement,
- Prendre la mesure réelle des réductions de dotations aux collectivités,
- Maintenir les services et coûts appréciés, attendus des familles Marlysiennes,
- Conserver une augmentation sensible de la masse des impôts sur les ménages de 1.40 % à 2 % en maintenant des taux raisonnables, en dégageant les priorités.
- Relever les prix des services et produits de 2,5 % pour 2018.

L'action des élus et des services sera déterminante pour activer un budget 2018 avec des dépenses toujours contraintes et des recettes en chute.

INTERCOMMUNALITE

CA RPF - CONVENTION SÉJOURS DES SÉNIORS À EFFET

Au 1^{ER} JANVIER 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer suivant les mêmes modalités, la nouvelle convention pour une durée de un an à compter du 01/01/2018.

SAIEP DE BELLEFONTAINE - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT

Titulaires :

M. SPECQ André

M. MELLA Daniel

Suppléants :

M. HURTEL Pierre-Yves

Mme DESWARTE Isabelle

SICTEUB - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE

Titulaires :

M. SPECQ André

M. MELLA Daniel

Suppléants :

M. HURTEL Pierre-Yves

Mme GELY Fabienne

Pour information, il n'est plus nécessaire de désigner des membres titulaires et suppléants pour représenter la collectivité de MARLY-LA-VILLE au SIABY et ses Affluents, la compétence étant aujourd'hui placée sous l'égide de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

AFFAIRES SOCIALES

SEJOURS 2018 DES SENIORS - BRETAGNE DU SUD DU

24/06 AU 01/07/2018 - VOTE DES TARIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'organisme CLIN D'CEIL ÉVÉNEMENTS,

Approuve le barème de participation sur le quotient familial fixé pour le séjour en Bretagne du Sud « Morbihan ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vote la subvention d'un montant de 900.00 euros pour les deux voyages au Comité des Œuvres Sociales de Marly la Ville pour l'année 2018.

URBANISME

CREATION D'UNE VOIE DE DESENCLAVEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux maximum concernant la création d'une voie de désenclavement et adopte le plan de financement suivant :

CRÉATION D'UNE VOIE DE DÉSENCLAVEMENT	MONTANT
*Subvention DSIL	708 215,80 €
Subvention SMDEGTVO	13 603,00 €
Autofinancement global de l'opération	180 454,70 €
Total € h.T	902 273,50 €

CULTURE

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - AIDE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - « J'AIME PAS LIRE...MAIS JE VAIS A LA BIBLIOTHEQUE QUAND MEME ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

AFFAIRES GENERALES

SUPPRESSION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CHARGE DE LA GESTION DE L'EHPAD JACQUES ACHARD

Le conseil municipal, à l'unanimité

Compte tenu de ces éléments et comptes de résultats de l'EHPAD arrêtés pour l'exécution du budget 2017 au 30/09/2017, dont il prend acte,

Se prononce favorablement :

1° Pour l'intégration au Budget Primitif 2018 de la commune, du résultat déficitaire de l'EHPAD Jacques Achard en section de fonctionnement dépense au chapitre (D) 002 pour un montant de – 761 298.48 euros.

2° Pour l'intégration au Budget Primitif 2018 de la commune du résultat excédentaire de l'EHPAD Jacques Achard en section d'investissement recette au chapitre @001 pour un montant de 909 158.70 euros en veillant au retour accéléré des créances (718 KE) dues désormais à la commune de MARLY LA VILLE non recouvrées par l'EHPAD.

3° En faveur d'un règlement immédiat des primes de service et éléments variables de la paie aux agents de l'EHPAD, selon le décompte.

4° En faveur du recrutement d'un CDD de six mois d'agent administratif qualifié pour assister le comptable public dans la validation des titres de recettes émis par l'établissement public au cours des précédentes années et non recouverts

5° En faveur d'une individualisation dans le budget de la Commune des créances et dettes en provenance de l'EHPAD, de façon à produire régulièrement des états de restes spécifiques. De même, les immobilisations intégrées dans le patrimoine de la Commune devront également faire l'objet d'une identification spécifique.

EHPAD JACQUES ACHARD - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Compte tenu de ces éléments, dont il prend acte,

Autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels avec la MGEN Action Sanitaire et sociale.

EHPAD JACQUES ACHARD - CESSION À LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'EDUCATION NATIONALE - MGEN - GARANTIE DE TRANSFERT DE PRÊT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt n° 1015656 d'un montant initial de 1 000 000,00 euros consenti par la Caisse des dépôts et consignations à la Maison de Retraite Jacques Achard et transféré à la MGEN, sachant que le Conseil Départemental du Val d'Oise doit accorder une garantie sur ce même prêt à hauteur de 50 %.

Acte que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

S'engage pendant toute la durée résiduelle du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Autorise Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêt qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la MGEN, ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt.

N° 15 - Tirage au sort - Jury d'Assises année 2019

La répartition des 898 jurés devant composer la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours de l'année 2019 à la Cour d'Assises de PONTOISE est fixée par arrêté préfectoral du 18 janvier 2018.

En vue de constituer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés par Commune, 12 noms ont été tirés au sort publiquement, à partir de la liste électorale générale.

La séance est levée à 22h45.

Naissances

Dany MENIVAL POULET	le 12/01/2018
Ilyan BOUSSEBNI	le 26/01/2018
Chloé CURIEL DIAZ GOSSELIN	le 22/02/2018
Elio GASPARD	le 28/02/2018
Naël TAILFER TAXIL	le 04/03/2018
Antonin RÉAU DUBOIS	le 06/03/2018
Léyana MIKLAS	le 22/03/2018
Théo GALLET	le 10/04/2018
Isiah MARIELLO	le 16/04/2018
Tayyeb KHAN	le 17/04/2018
Maé JALIBERT	le 25/05/2018



Alliances

Félicien DIOUF et Mihoumon ADJOVI-BOCO	le 12/05/2018
Ludovic VASSEUR et Marylène HECQUET	le 26/05/2018

Partances

BERBERIAN Veuve KARAMARDIAN Rose	92 ans	le 03/01/2018
MARTIN Madeleine Veuve POTEL	78 ans	le 16/01/2018
DESAUTÉ Didier	66 ans	le 21/01/2018
LACHATER Veuve DAUCHOT Marie	94 ans	le 05/02/2018
BAILLEUX Veuve BOILLEAU Jacqueline	82 ans	le 01/03/2018
POINÇON Veuve BOUCHER Lucette	94 ans	le 30/03/2018
WATELLIER Veuve COUTANT Paule	99 ans	le 16/04/2018
CAILLE épouse SALINGUE Simone	66 ans	le 17/04/2018
COSTE Veuve DURANT Thérèse	86 ans	le 28/04/2018
HAUTIN Colette épouse MARCHAND	77 ans	le 28/05/2018

Bulletin municipal d'informations
de Marly-la-Ville

Hôtel de ville : 01 34 47 46 46
www.marly-la-ville.fr

Responsables de la publication :
André SPECQ, Maire,

Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Information.
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie "J.B. IMPRESSIONS"

www.jbimpressions.com - 03 44 63 46 76

Action Dépannage

“Un artisan
près de chez vous”

**Contrat d'entretien
Dépannage
appareils gaz toutes marques
Plomberie - Chauffage
Installation - Ramonage**

Tél. : 01 34 72 79 24

14, rue Roger Salengro
95670 MARLY-LA-VILLE

 **Nouveau**
blanc et Vernis sélectif numérique



STUDIO GRAPHIQUE

Création maquette, papeterie, affiche,
flyer, magazine, catalogue...

IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

Carte de visite, tête de lettre, flyer,
dépliant, brochure...
Grand format, affiche, bâche, roll up,
adhésif vinyle, signalétique
supports rigides avec découpe

PELLICULAGE / FAÇONNAGE

Pelliculage brillant, mat, soft touch
Pliage, dos carré collé, brochure, découpe...



Depuis 30 ans à votre service

JB Impressions : 03 44 63 46 76

Mail : jb@jbimpressions.com / www.jbimpressions.com

**PREVOYANCE
MUTUALISTE**



Ile de France

Mutuelle Complémentaire Santé & Prévoyance

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERÇANTS

Tarif Jeunes

(18/29 ans)

Tarif Actifs

(moins de 55 ans)

Tarif Familles

(à partir de 3 bénéficiaires)

Tarif Seniors

(à partir de 55 ans)

www.pmif.fr

N°Vert 0 800 449 349



26, rue du Général Leclerc - 95410 Groslay • Tél. : 01 39 83 40 60 - Fax : 01 39 83 45 21
7, rue de la Marèche - 95180 Menucourt • Tél. : 01 34 42 55 99

AGENDA MARLY ÉVÉNEMENTS



JUIN

JEUDI 21 À PARTIR DE 18h

La Fête de la Musique à l'Espace culturel Lucien Jean.

VENREDI 29 À 20h30 ET SAMEDI 30 À 16h ET 20h30

Spectacle de fin d'année de l'Ecole Municipale de Danse à l'Espace culturel Lucien Jean.

JUILLET

VENREDI 13 À PARTIR DE 21h

Bal Populaire avec l'orchestre de variétés Spirit Music face Gymnase/Espace culturel Lucien Jean.

SAMEDI 14 À 11h30

Commémoration du 14 juillet au Monument aux Morts.

AOÛT

MARDI 07

Sortie à Honfleur pour une journée à la mer organisée par le CCAS.

SEPTEMBRE

SAMEDI 08 DE 10h À 16h

Forum de la vie associative et locale à la Salle des Sports.

SAMEDI 08 À 20h30

Retraite aux flambeaux, départ de la salle des fêtes.

SAMEDI 08 À 22h

Feu d'artifice au Parc Allende.

DIMANCHE 16 À PARTIR DE 11h30

Fête de la Moisson au Parc Allende sur le thème « Faites du Sport » Jeux, animations, restauration...

OCTOBRE

DIMANCHE 14 APRÈS-MIDI

Ouverture de la saison culturelle dans le cadre des journées de l'arbre.



MARLY-LA-VILLE

FEU D'ARTIFICE
Samedi 8 septembre 2018 à 22h
Parc Allende

RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Départ à 20h45 de la Salle des Fêtes
Membres :
Rena Gilbert-Pin - Collette-Pollet - Serge-Lorenzon
Bénévoles des Associations :
- 20h45 à l'entrée des Fêtes
- 21h15 à l'entrée de la Ville
- 21h30 avec Serge-Lorenzon à l'Allende à la nuit
Arrivée au Parc Allende à 21h45

www.marly-la-ville.fr

Fête de la Moisson

Jeux Animations

Faites du sport !

Spectacles Déguisements

Dimanche 16 septembre 2018
à partir de 11h30
Parc Allende

Restauration sur place

Événement organisé par la municipalité de Marly-la-Ville, avec la participation des associations et de nombreux Marlysiens.

www.marly-la-ville.fr